

**KPMG S.A.**

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre  
2 avenue Gambetta – CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

**Forvis Mazars SA**

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense

**Renault s.a.s.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Renault s.a.s.

122-122 bis avenue du Général Leclerc - 92100 Boulogne-Billancourt

**KPMG S.A.**

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre  
2 avenue Gambetta – CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

**Forvis Mazars SA**

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense

**Renault s.a.s.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'associé unique de la société Renault s.a.s,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Renault s.a.s. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion*****Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Evaluation des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive***

Les participations évaluées par équivalence s'élèvent à 15 314 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2024. Comme précisé dans la note B.7. de l'annexe aux comptes annuels et conformément à l'avis n°34 du Conseil national de la comptabilité, votre société a opté pour l'évaluation par équivalence des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive. La détermination de la valeur d'équivalence de ces titres est établie sur la base des règles et des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Notre appréciation de cette valeur d'équivalence s'est fondée sur le résultat des diligences mises en œuvre dans le cadre de l'audit des comptes du Groupe Renault pour l'exercice 2024 qui ont notamment consisté à :

- vérifier, pour ces sociétés, que la quote-part globale de capitaux propres représentative des titres concorde avec les capitaux propres retenus pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe Renault,
- apprécier la prise en compte des éventuelles pertes de valeur comptabilisées à l'issue des tests de valeur réalisés par la société.

### ***Estimations comptables importantes***

Lors de l'arrêté de ses comptes, la société Renault s.a.s. est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur comptable des actifs immobilisés (notes B.6. et D.1.), les titres de participation des sociétés non contrôlées (notes B.7. et D.3.), la provision pour garantie des véhicules (notes B.2. et E.3.), la provision pour engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme (notes B.11. et E.2.) et la provision pour ventes avec engagement de reprise (notes B.11. et E.3.).

Pour l'ensemble de ces estimations, nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à examiner la cohérence des estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction ainsi que la documentation disponible, et apprécier sur cette base le caractère raisonnable des estimations réalisées.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 21 février 2025

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Forvis Mazars SA

Bertrand Pruvost

Géraldine Lebrun

Loïc Wallaert

Julien Huvé

**COMPTES ANNUELS DE RENAULT s.a.s**  
**AU 31 DECEMBRE 2024**

*(Conseil d'Administration du 19 février 2025)*

# SOMMAIRE

## COMPTES ANNUELS DE RENAULT s.a.s

	page
<b>ETATS DE SYNTHESE</b>	
COMPTE DE RESULTAT .....	3
BILAN ACTIF .....	5
BILAN PASSIF .....	6
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE .....	7
 <b>ANNEXE AUX COMPTES</b>	
A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....	8
B - REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	11
C - ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT .....	16
D - ANALYSE DU BILAN ACTIF .....	23
E - ANALYSE DU BILAN PASSIF .....	33
F - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION .....	39

## COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	2024	2023
Ventes de biens	48 568	48 920
Refacturations et autres prestations	3 923	3 301
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (Note C.1)</b>	<b>52 491</b>	<b>52 221</b>
Production stockée	(58)	(263)
Production immobilisée	22	18
Reprises sur provisions (Note C.4.1)	1 334	1 317
Transferts de charges	(17)	17
Autres produits (Note C.2.2)	729	770
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>54 501</b>	<b>54 080</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements	39 439	39 709
Variation de stocks	(39)	(33)
Autres achats et charges externes (Note C.2.1)	8 925	9 466
Impôts, taxes et versements assimilés (Note C.3)	256	236
Salaires et traitements	1 188	1 563
Charges sociales	433	541
Dotations aux amortissements et aux provisions		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	216	319
- sur actif circulant : dotations aux provisions (Note C.4.2)	224	256
- pour risques et charges : dotations aux provisions (Note C.4.2)	993	1 143
Autres charges	865	629
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>52 500</b>	<b>53 829</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 001</b>	<b>251</b>

## COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	2024	2023
<b>BENEFICE ATTRIBUE</b>	15	43
<b>PERTE SUPPORTEE</b>	-	-
Produits des titres et créances rattachées	1 389	1 179
Reprises de provisions et autres produits	31	90
Dotations aux provisions et autres charges	(41)	(233)
<b>PRODUITS ET CHARGES LIES AUX PARTICIPATIONS (Note C.5)</b>	<b>1 379</b>	<b>1 036</b>
Différences de change	(7)	(1)
Dotations nettes de provisions pour risques de change	(3)	1
<b>PRODUITS ET CHARGES LIES AU CHANGE (Note C.6)</b>	<b>(10)</b>	<b>-</b>
Intérêts perçus et autres produits assimilés	43	44
Intérêts versés et autres charges assimilées	(557)	(518)
Reprises de provisions des prêts	1	4
Dotations aux amortissements et provisions des prêts	(80)	(31)
Produits nets sur cessions de VMP	-	-
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Note C.7)</b>	<b>(593)</b>	<b>(501)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>776</b>	<b>534</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>2 792</b>	<b>829</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5	530
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 199	4 034
Reprises de provisions	216	394
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>4 420</b>	<b>4 958</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	189	162
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 001	2 288
Dotations aux amortissements et provisions	109	233
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>4 299</b>	<b>2 683</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (Note C.8)</b>	<b>121</b>	<b>2 275</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS</b>	<b>(27)</b>	<b>(34)</b>
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES (Note C.9)</b>	<b>(222)</b>	<b>(127)</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>2 664</b>	<b>2 943</b>

## BILAN

ACTIF (en millions d'euros)	2024			2023
	Brut	Amortis. Et provisions	Net	Net
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note D.1)</b>	<b>1 039</b>	<b>890</b>	<b>149</b>	<b>137</b>
Terrains et constructions	479	315	164	142
Outillages spécifiques	6 703	6 291	412	320
Installations techniques, matériels et autres outillages industriels	876	822	54	81
Autres immobilisations corporelles	342	272	70	77
Immobilisations corporelles en cours	67		67	55
Avances et acomptes	56		56	107
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note D.1)</b>	<b>8 523</b>	<b>7 700</b>	<b>823</b>	<b>782</b>
Participations évaluées par équivalence (Note D.2)	15 343	29	15 314	19 270
Autres participations (Note D.3)	4 444	736	3 708	281
Créances rattachées à des participations (Note D.4)	815	105	710	950
Autres immobilisations financières (Note D.5)	521	202	319	345
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>21 123</b>	<b>1 072</b>	<b>20 051</b>	<b>20 846</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>30 685</b>	<b>9 662</b>	<b>21 023</b>	<b>21 765</b>
Matières premières et autres approvisionnements	537	75	462	464
En-cours de production	26	-	26	142
Produits intermédiaires et finis	1208	134	1074	995
<b>STOCKS ET EN-COURS (Note D.6)</b>	<b>1 771</b>	<b>209</b>	<b>1 562</b>	<b>1 601</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES (Note D.7)</b>	<b>307</b>	<b>16</b>	<b>291</b>	<b>140</b>
Clients et comptes rattachés (Note D.8)	4 211	744	3 467	2 820
Autres créances (Note D.9)	1 107	8	1 099	902
<b>CREANCES</b>	<b>5 318</b>	<b>752</b>	<b>4 566</b>	<b>3 722</b>
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (Note 18)</b>			-	-
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>25</b>		<b>25</b>	<b>101</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Note D.10)</b>	<b>513</b>		<b>513</b>	<b>498</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 934</b>	<b>977</b>	<b>6 957</b>	<b>6 062</b>
<b>ECART DE CONVERSION ACTIF (Note D.10)</b>	<b>32</b>		<b>32</b>	<b>31</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>38 651</b>	<b>10 639</b>	<b>28 012</b>	<b>27 858</b>

## BILAN

<b>PASSIF (en millions d'euros)</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Capital	537	537
Primes d'apport	2 241	2 241
Réserve légale	53	53
Autres réserves	1	1
Ecart d'équivalence	3 663	4 100
Report à nouveau	(939)	(3 882)
Résultat	2 664	2 943
Subvention d'investissement	-	-
Provisions réglementées	251	285
<b>CAPITAUX PROPRES (Note E.1)</b>	<b>8 471</b>	<b>6 278</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>14</b>	<b>13</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>8 485</b>	<b>6 291</b>
Provisions pour engagements de retraite (Note E.2)	409	514
Autres provisions pour risques et charges (Note E.3)	1 822	1 890
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 231</b>	<b>2 404</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2	-
Emprunts et dettes financières divers	4 674	7 487
<b>DETTES FINANCIERES (Note E.4)</b>	<b>4 676</b>	<b>7 487</b>
Fournisseurs et comptes rattachés (Note E.5.1)	7 482	6 372
Dettes fiscales et sociales	965	967
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	153	180
Autres dettes (Note E.5.2)	2 885	2 914
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>11 485</b>	<b>10 433</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Note E.6)</b>	<b>1 079</b>	<b>1 217</b>
<b>ECART DE CONVERSION PASSIF (Note E.6)</b>	<b>55</b>	<b>26</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>28 012</b>	<b>27 858</b>

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	2 024	2 023
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net comptable	2 664	2 943
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	244	498
Dotations nettes relatives aux provisions réglementées	(34)	(52)
Dotations nettes relatives aux provisions	(171)	94
Plus-values de cession d'éléments d'actifs	(181)	(2 105)
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2 522</b>	<b>1 378</b>
- Variation du besoin en fonds de roulement		
-    Stocks et en-cours	39	244
-    Clients et comptes rattachés	(648)	445
-    Autres créances d'exploitation	(332)	(146)
-    Fournisseurs et comptes rattachés	1 139	(1 194)
-    Autres dettes d'exploitation	(213)	518
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR LES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 507</b>	<b>1 245</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (Note D.1)	(335)	(308)
Acquisitions de titres de participation (Notes D.2, D.3 & D.4)	(329)	(2 365)
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières	633	232
Diminution (augmentation) nette des autres immobilisations financières (Note D.5)	326	(648)
Variation des dettes et créances sur immobilisations	(27)	31
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>268</b>	<b>(3 058)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux actionnaires (Note E.1)	0	0
Variation des autres fonds propres	0	1
Diminution (augmentation) nette des prêts rémunérés aux conditions de marché		
Augmentation (diminution) nette des dettes porteuses d'intérêts	(2 853)	1 884
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(2 853)</b>	<b>1 885</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (1)</b>	<b>(78)</b>	<b>72</b>
Trésorerie d'ouverture	101	29
Incidence des opérations de fusion		
Trésorerie de clôture	23	101

(1) La trésorerie comprend les soldes de banque débiteurs ou créditeurs (ces derniers correspondant à des découverts momentanés) et les valeurs mobilières de placement.

## ANNEXE

Les informations ci-après constituent l'annexe aux comptes avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le total du bilan est de 28 012 millions d'euros et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 2 664 millions d'euros.

L'exercice commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. L'exercice 2024 s'est clos le 31 décembre 2024.

Les comptes de l'exercice 2024 ont été arrêtés par le Président de Renault s.a.s le 19 février 2025.

Les comptes de la société Renault s.a.s sont inclus dans les comptes consolidés de Renault S.A. (Renault Group).

### A. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### A.1 Contexte économique mondial

En 2024, toutes les marques du groupe progressent grâce à ses dix lancements de véhicules sur l'année. Les ventes de Renault Group s'élèvent à 2 265 milliers de véhicules sur l'exercice soit une hausse de ses ventes au niveau mondial de 1.3% par rapport à 2023. Le Groupe est dans une dynamique de succès avec trois de ses marques en volume croissant : Renault avec 1.8%, Dacia avec 2.7% et Alpine avec 5.9% par rapport à 2023.

#### A.2 Evolution de l'organisation du Groupe

Renault Group, depuis l'annonce de son plan Renaultion en 2020, s'est engagé à transformer ses activités et son organisation. Courant 2024, Renault Group a mis en œuvre la réorganisation des entités autour des activités Remanufacturing et finalisé celle autour des activités dédiées à Horse.

##### A.2.1 Structuration des entités du périmètre « ReMan »

L'activité remanufacturing (activité ReMan) constitue une Branche Complète d'Activité (BCA) au niveau de Renault s.a.s. Cette activité est une activité autonome de Renault s.a.s consistant en la rénovation ou l'adaptation de pièces mécaniques et mécatroniques.

La réalisation de l'ensemble de ces opérations de réorganisation a été achevée le 30 avril 2024. La réorganisation a principalement consisté en la mise en œuvre de diverses opérations de cessions de titres, d'apport partiel d'actifs et d'apports en nature. Elle a suivi les principales étapes ci-dessous :

- La réalisation de plusieurs réorganisations intragroupes au sein de Renault Group :
  - o La société « Renault Opération 5 » appartenant à 100% à Renault s.a.s est renommée The Remakers sas.
  - o Renault s.a.s a apporté à The Remakers sas l'activité ReMan (apports partiels d'actifs) l'ensemble des actifs, passifs, droits et obligations relatifs à l'activité ReMan (y compris le contrat de bail conclu avec la SNC Flins pour la partie concernant les locaux ReMan) en contrepartie de l'émission d'actions ordinaires. L'apport a un effet juridique et comptable en date du 30 avril 2024. Il est évalué à la valeur nette comptable des éléments d'actifs et passifs objet de l'apport, The Remakers sas restant sous le contrôle de Renault s.a.s.

Les apports à The Remakers sas se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	The Remakers
Immobilisations corporelles	8
Stocks	20
Créances clients	0
Autres créances	1
Trésorerie	24
Comptes de régularisation actifs	0
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>53</b>
Provision pour engagements de retraite	0
Provisions pour risques et charges	4
Fournisseurs	31
Dettes fiscales et sociales	2
Dettes sur immobilisations	0
Autres dettes	0
Comptes de régularisation passifs	0
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>37</b>
<b>TOTAL APPORTS</b>	<b>16</b>

- Renault s.a.s apporte le 1<sup>er</sup> mai 2024 à la société The Future is Neutral sas « TFIN » 100% des titres de The Remakers sas. Cet apport est rémunéré par l'émission par TFIN de nouvelles actions ordinaires. La valeur de l'apport est valorisée à la valeur nette comptable des titres de The Remakers sas, objet de l'apport. Les sociétés The Remakers sas et TFIN restent sous le contrôle de Renault s.a.s.
- En date du 1<sup>er</sup> mai 2024, Renault s.a.s apporte la totalité de ses titres de la société « TFIN » à la société Circular Economy Business s.a.s.u pour un montant de 36 millions d'euros.

### A.2.2 Structuration des entités du périmètre Horse

La structuration des entités du périmètre Horse s'est poursuivie en 2024 par une convention d'apport de titres à la société Horse Powertrain Limited à la date du 31 mai 2024.

Avant cette date, Renault s.a.s détenait 485.370.660 actions composant la totalité du capital social de la société Horse Powertrain Solution S.L.U, société de droit espagnol. Dans le cadre de la création d'une coentreprise (joint-venture) avec Zhejiang Geely Holding Limited et leurs filiales concernées (le « Groupe Geely ») ayant vocation à devenir un fournisseur mondial de groupes motopropulseurs thermiques et hybrides et de technologies associées pour véhicules légers, Renault s.a.s et le Groupe Geely ont convenu que, à la suite de leurs apports respectifs, ils détiennent chacun 3 000 000 000 actions nouvelles de la Société Bénéficiaire : Horse Powertrain Limited. Pour garantir une répartition de capital de la Société Bénéficiaire à 50%/50%, l'apport rémunéré par des titres de capital de la Société Bénéficiaire a été fixé à une valeur maximale de 3 500 millions d'euros.

Le 2 décembre 2024 Renault s.a.s, a cédé 5% des titres de Horse Powertrain Limited à Aramco Asia Singapore Pte. Ltd pour un prix provisoire de 324 millions d'euros. Le prix définitif sera déterminé au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 et donnera lieu à un encaissement de cash complémentaire ou à un remboursement à Aramco.

### **A.2.3 Participation à la création de la coentreprise Flexis**

En mars 2024, Renault s.a.s a participé à la constitution de la société Flexis sas, coentreprise détenue à hauteur de 45% en souscrivant à une augmentation de capital à hauteur de 215 millions d'euros. Volvo Group, actionnaire à 45% et CMA CGM Group, actionnaire à 10%, ont respectivement souscrit à hauteur de 215 millions d'euros et 48 millions d'euros. La société, basée en France, répondra aux besoins croissants d'une logistique urbaine décarbonée en développant une nouvelle génération de fourgons électriques.

### **A.2.4 Dissolution de la société Renault Mobility As an Industry**

Le 28 octobre 2024, Renault s.a.s, associé unique de la société Renault Mobility As an Industry a décidé d'une dissolution anticipée de celle-ci. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine à Renault s.a.s donnant lieu à un mali de fusion de 238 millions d'euros.

## **A.3 Principaux éléments d'exploitation**

Renault s.a.s a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 52,5 milliards d'euros contre 52,2 milliards d'euros en 2023, soit une progression de 0,5%. Les ventes de véhicules neufs (VP+VU) représentent 33,5 milliards d'euros (contre 33,3 milliards d'euros en 2023) correspondant à un volume de 1 870 milliers de véhicules vendus (contre 1 942 milliers en 2023) et les ventes de composants automobiles s'établissent à 9,5 milliards d'euros contre 10,4 milliards d'euros en 2023. Les ventes de véhicules d'occasion représentent 0,9 milliards d'euros contre 0,8 milliards d'euros en 2023.

Concernant les provisions pour engagements de retraite et assimilés, l'évolution du cadre conventionnel s'est traduite au 1er semestre 2024 par un changement de régime correspondant à une homogénéisation des droits entre les entités signataires et entre les statuts de salariés, et comprend une modification des modalités de calcul des indemnités de départ à la retraite. Dans les comptes de Renault s.a.s en 2024, cela se traduit par un produit de 89 millions d'euros.

Avec un résultat courant 2024 bénéficiaire de 2 792 millions d'euros, un résultat exceptionnel bénéficiaire de 121 millions d'euros, une participation des salariés aux résultats de 27 millions d'euros et une charge d'impôt de l'exercice de 222 millions d'euros, Renault s.a.s réalise, cette année, un bénéfice de 2 664 millions d'euros.

Les flux nets d'exploitation de Renault s.a.s positifs de 2 507 millions d'euros, en hausse de 1 262 millions par rapport à 2023 (flux positif de 1 245 millions d'euros) assortis d'un flux d'investissements nets positif pour 268 millions en baisse de 3 326 millions d'euros par rapport à 2023, ce qui s'est traduit par une baisse des dettes à hauteur de 2 853 millions d'euros (hausse de 1 884 millions d'euros en 2023). Au 31 décembre 2024, dans le cadre de la convention de centralisation de gestion de la trésorerie, Renault s.a.s est en position emprunteuse vis-à-vis de Renault S.A. de 4 430 millions d'euros (contre 7 258 millions d'euros en 2023).

## B. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la société Renault s.a.s ont été élaborés conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Celles-ci sont définies par le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par les règlements postérieurs.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### B.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

#### ***Ventes et constatation de la marge***

Les ventes de biens sont comptabilisées au moment où ceux-ci sont mis à la disposition des filiales commerciales étrangères ou du réseau de distribution s'il s'agit de concessionnaires, selon les termes contractuels au client final pour les ventes directes et selon les INCOTERM pour les ventes à des importateurs étrangers. La marge est constatée lors du transfert de propriété, y compris pour les ventes de véhicules avec engagement de reprise.

#### ***Primes d'incitation à la vente***

Le coût de ces programmes est déduit du chiffre d'affaires ou comptabilisé en charge suivant leur nature, lors de l'enregistrement des ventes correspondantes. Dans le cas où ils sont décidés postérieurement à cette vente, ils sont provisionnés dès la prise de décision.

#### ***Contrats à long terme***

Le chiffre d'affaires sur les contrats de service afférents à l'extension de garantie et à l'entretien des véhicules est comptabilisé à l'avancement. Les pertes probables font l'objet de provisions dans l'exercice dès lors qu'elles sont connues.

Les ventes de développements auprès de partenaires sont des contrats dont l'exécution peut se produire sur deux ou plusieurs exercices. Ces contrats font l'objet d'une reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge à l'avancement. Les pertes à terminaison font l'objet d'un provisionnement dès lors qu'une perte est probable.

### B.2. GARANTIE

Les coûts, supportés ou prévus, relatifs à la garantie constructeur, des véhicules et pièces vendus, sont constatés en charges lorsque les ventes sont enregistrées. Les provisions relatives aux coûts restants à supporter sont évaluées sur la base de données observées par modèle et motorisation selon le niveau des coûts et leur répartition sur les périodes couvertes par la garantie constructeur. Dans le cas de campagnes de rappel liées à des incidents découverts après le début de la commercialisation du véhicule, les coûts correspondants font l'objet de provisions dès lors que la décision d'engager la campagne est prise. Les recours engagés auprès des fournisseurs sont comptabilisés en réduction de la charge de garantie lorsque leur récupération est jugée quasi certaine.

### B.3. FRAIS DE RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET DEMARRAGE

Les frais de recherche, de développement et de démarrage sont comptabilisés en charges selon leur nature (frais de personnel, achats, ...) au cours de l'exercice pendant lequel ils sont encourus.

#### **B.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL**

En sus des amortissements dérogatoires, le résultat exceptionnel se compose des produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'ils se reproduisent de manière fréquente et régulière.

#### **B.5. CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE**

La contribution financière relative aux certificats d'économie d'énergie obtenue, directement ou indirectement via le fournisseur ou un tiers, dans le cadre de l'acquisition d'une immobilisation est traitée comme une subvention d'investissement. En l'absence d'immobilisation, celle-ci est constatée en une seule fois en produit exceptionnel.

#### **B.6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

La valeur brute des immobilisations est égale au coût historique d'acquisition ou de production. Les frais de conception sont incorporés au coût de production des immobilisations.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges sauf ceux engagés pour augmenter la productivité ou pour prolonger la durée de vie d'un bien.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilisation estimées des composants identifiés :

- Constructions (1)	15 à 30 ans
- Outillages spécifiques	2 à 10 ans
- Matériel et autres outillages (hors lignes de presse)	5 à 15 ans
- Lignes de presse et installation d'emboutissage et de peinture	20 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 6 ans
- Immobilisations incorporelles	3 à 5 ans

(1) Les constructions dont la mise en service est antérieure à 1987 sont amorties sur une durée pouvant aller jusqu'à 40 ans.

Lorsqu'un supplément d'amortissement de caractère fiscal est constaté (amortissement dérogatoire), il est enregistré en résultat exceptionnel. Cela s'applique principalement aux outillages qui se rapportent aux véhicules.

Les durées d'utilisation sont révisées périodiquement. Dans ce cadre, les actifs font l'objet d'un amortissement accéléré lorsque la durée d'utilisation initialement anticipée est raccourcie, en particulier dans le cas de décision d'arrêt de commercialisation d'un véhicule ou d'un organe, ou d'un rallongement lorsque la durée d'utilisation est prolongée.

Des changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels l'entreprise opère ou relatifs aux conditions d'utilisation des actifs pourraient constituer des indices de perte de valeur. Dans ce cas, la valeur recouvrable constitue la valeur la plus élevée de la valeur d'utilité ou de la juste valeur nette des actifs. La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, cette perte de valeur est comptabilisée en diminution des actifs concernés et en résultat exceptionnel.

## **B.7. PARTICIPATIONS FINANCIERES**

Par dérogation à la règle générale en matière d'évaluation des titres au bilan, Renault s.a.s a opté pour l'évaluation par équivalence des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive.

Conformément à l'avis n° 34 du Conseil National de la Comptabilité (juillet 1988),

- le périmètre d'application de la méthode correspond aux sociétés consolidées par intégration globale,
- les capitaux propres de ces sociétés sont déterminés sur la base des principes comptables retenus pour la consolidation. S'agissant d'une méthode d'évaluation, il n'est tenu compte d'aucune élimination concernant les opérations intra sociétés du Groupe,
- pour l'évaluation d'une filiale, les titres qu'elle détient sur des sociétés contrôlées de façon exclusive par le Groupe sont estimés selon la même méthode,
- la variation annuelle de la quote-part globale de capitaux propres représentative de ces titres ne constitue pas un élément de résultat ; elle est inscrite en capitaux propres au poste « Ecart d'équivalence », cet écart n'est pas distribuable et ne peut être utilisé pour compenser les pertes. Lorsque l'écart d'équivalence devient négatif, une provision pour dépréciation globale est dotée par le compte de résultat.

Les titres de participation des sociétés non contrôlées de façon exclusive figurent au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ils sont évalués à la plus faible des valeurs d'acquisition ou d'inventaire déterminées en prenant en compte la quote-part d'actif net et les perspectives de rentabilité. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **B.8. STOCKS ET EN-COURS**

Les stocks et les en-cours sont évalués à leur coût de revient qui correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production ainsi qu'une quote-part des frais de structure liés à la fabrication. Les coûts de revient sont calculés selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

Une provision pour dépréciation des stocks de véhicules d'occasion, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation, est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur de réalisation. La dépréciation des stocks de véhicules neufs et pièces de rechange est déterminée de façon statistique.

## **B.9. CREANCES**

Les créances sont constatées lors du transfert de propriété des biens vendus. Chaque fois que la réalisation d'une créance Hors Groupe n'est pas certaine, son montant est porté en créance douteuse. Elle est dépréciée dès qu'apparaît une perte probable.

Les créances cédées à des tiers (titrisation, escompte) sont sorties de l'actif lorsque l'intégralité des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers.

## **B.10. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat et intérêts courus pour les obligations ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

## **B.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges sont définies conformément au règlement ANC n° 2014-03. Elles correspondent à une obligation probable ou certaine à la date de clôture. Le passif éventuel correspond à une obligation qui n'est ni probable, ni certaine à la date d'établissement des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle une sortie de ressources ne l'est pas, ne donne pas lieu à constatation d'une provision et fait l'objet d'une information dans les engagements hors bilan.

### **- Provision pour ventes avec engagements de reprise**

La valeur de revente prévisionnelle d'un véhicule avec engagement de reprise est estimée en prenant en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion mais aussi ses perspectives d'évolution sur la durée d'écoulement des véhicules, qui peuvent être influencées par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme et des attentes en termes de motorisation, baisse des tarifs du constructeur). Dès lors qu'une perte est anticipée sur la vente du véhicule d'occasion, une provision pour risques et charges est constatée.

### **- Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme**

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements sont constatés en charges d'exploitation de la période à laquelle ils sont liés. Pour les régimes à prestations définies, concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de services ouvrant droit à prestations en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes d'acquisition des droits.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité et de rotation du personnel. Ils sont ensuite ramenés à la valeur actuelle sur la base des taux de marché fondés sur les obligations à long terme des émetteurs de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant à ces régimes, pour la partie excédant de plus de 10 % la plus grande des valeurs suivantes :

- valeur actualisée de l'obligation à la date de clôture au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

### **- Indemnités de fin de contrat de travail**

Le coût des mesures d'adaptation d'effectifs est pris en charge dès que les mesures décidées par la société ont été annoncées au personnel.

### **- Mesures de restructuration (autres que relatives au personnel)**

Le coût estimé des mesures de restructuration est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

## **B.12. CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVICES ETRANGERES**

La conversion des dettes et créances en devises est effectuée comme suit :

- conversion de l'ensemble des dettes et créances libellées en devises aux taux en vigueur à la clôture au 31 décembre ;
- enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;
- constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes de change latentes déterminées de la façon suivante :
  - détermination d'une position de change, devise par devise et échéance par échéance, constituée des éléments de bilan libellés en devises étrangères et des éléments de hors bilan en couverture du risque de change ;
  - compensation des gains et des pertes de change latents, devise par devise et échéance par échéance ;
  - comptabilisation des pertes de change latentes résiduelles par devise et par échéance.

## **B.13. CESSION-BAIL**

Les plus-values sur les immobilisations vendues en cession-bail (lease-back) sont comptabilisées en compte de régularisation passif au poste « produits constatés d'avance » et rapportées au résultat par fractions égales sur la durée du contrat.

## **B.14. INSTRUMENTS DE COUVERTURE**

En application du règlement ANC 2015-05, les variations de valeur des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan, sauf si la reconnaissance en partie ou en totalité de ces variations permet d'assurer un traitement symétrique avec l'élément couvert.

Ainsi, cette symétrie se traduit par une réévaluation de l'instrument de couverture dans un compte transitoire en contrepartie d'un compte Instruments de trésorerie en parallèle avec les écritures de différences de conversion constatées sur l'élément couvert.

Les instruments dérivés en Position Ouverte Isolée (POI) sont réévalués au bilan en contrepartie d'un compte d'écart de conversion à chaque clôture à leur valeur de marché. Si cette valeur fait apparaître une perte latente, celle-ci est provisionnée au compte de résultat.

## **B.15. ACCORD DE PARTICIPATION DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANSION DU GROUPE**

A compter de l'année 2024, Renault Group a mis en place un accord de participation Groupe.

Sont comprises dans le champ d'application de cet accord, Renault s.a.s pris pour l'ensemble de ses établissements situés en France, ainsi que plusieurs filiales du Groupe Renault de branches professionnelles différentes (Métallurgie, Commerce de Gros, Syntec), à savoir : ACI Villeurbanne, Manufacture Alpine Dieppe Jean Redele, Ampere Electricity pour l'ensemble de ses établissements, Alpine Cars, Sofrastock International, Société de Véhicules Automobiles de Batilly, SODICAM2, Renault Digital, Ampere Software Technology, The Remakers, Ampere SAS et Ampere Cléon.

La Réserve Spéciale de Participation constituée dans le cadre du présent accord couvrant l'ensemble des Entreprises visées ci-dessus est égale à la somme arithmétique des réserves calculées suivant la formule de calcul légale dans chacune de ces entreprises. Cette réserve spéciale de participation est répartie entre les Bénéficiaires de chaque entreprise selon leur durée de présence au cours de l'exercice considéré.

Le montant comptabilisé dans les comptes de la société au 31 décembre de l'année correspond au total réparti au prorata de ses salariés.

## C. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

### C.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

(en millions d'euros)	2024			2023		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Véhicules particuliers	9 122	17 652	26 774	7 745	17 748	25 493
Véhicules utilitaires	4 464	3 189	7 653	4 758	3 908	8 666
Composants Automobiles	964	8 559	9 523	818	9 600	10 418
Pièces de rechange véhicules	2 254	2 170	4 424	2 039	2 092	4 131
Outils et autres équipements	156	39	195	170	42	212
Refacturations et autres prestations	2 320	1 602	3 922	1 646	1 655	3 301
<b>TOTAL</b>	<b>19 280</b>	<b>33 211</b>	<b>52 491</b>	<b>17 175</b>	<b>35 046</b>	<b>52 221</b>

### C.2. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

#### C.2.1 Autres achats et charges externes

(en millions d'euros)	2024	2023
<b>Achat études, travaux et fournitures non stockés</b>	<b>2 311</b>	<b>2 800</b>
Prestation de façonnage des usines	419	1 239
Achats de services, travaux extérieurs et fournitures non stockés	1 892	1 561
<b>Services extérieurs</b>	<b>3 577</b>	<b>3 860</b>
Sous-traitance, contrats et études et recherches	3 233	3 480
Assurances, documentation, entretien et réparation et locations	344	380
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>3 033</b>	<b>2 806</b>
Transport	1 429	1 350
Publicité, moyens commerciaux et relations publiques	1 181	918
Personnel extérieur ou emprunté	174	237
Honoraires, commissions, frais de voyage et déplacement et autres	249	301
<b>TOTAL</b>	<b>8 921</b>	<b>9 466</b>

A titre d'information, en 2024, le montant total des frais de recherche et développement du compte d'exploitation s'élève à 1 849 millions d'euros (2 698 millions d'euros en 2023), en baisse de 31%. Cette baisse peut en partie s'expliquer par l'évolution de l'organisation du groupe commencée en 2023 avec le projet Ampère, la structuration des entités du périmètre Horse poursuivie en 2024 et le projet « Reman » en 2024.

Ils sont composés notamment de frais de personnel, d'achats de sous-traitance et de prototypes et des autres charges externes.

### C.2.2. Autres produits

En 2024, les autres produits comprennent :

(en millions d'euros)	2024	2023
Redevances	365	302
Indemnités d'assurances, de remise en état et autres produits	78	21
Subventions d'exploitation	51	54
Refacturation de consignes sur pièces de rechange	(2)	31
Gains de change réalisés sur exploitation	238	362
<b>TOTAL</b>	<b>730</b>	<b>770</b>

### C.3. IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

En 2024, les impôts, taxes et versements assimilés s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Contribution Economique Territoriale	26	34
Taxes et versements assimilés sur rémunérations	38	50
Retenues à la source	62	35
Organismes de formation	49	39
Contribution Sociale de Solidarité	52	53
Taxe foncière, redevances versées à l'Etat et autres taxes	9	16
Taxes sur véhicules diverses	20	9
<b>TOTAL</b>	<b>256</b>	<b>236</b>

## C.4. DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS D'EXPLOITATION

### C.4.1. REPRISES SUR PROVISIONS D'EXPLOITATION

Elles s'analysent comme suit :

#### REPRISES

(en millions d'euros)	2024	2023
Garantie	577	566
Stocks	202	194
Engagements de retraite et assimilés	154	154
Créances	1	57
Engagements de reprise	207	226
Risques et charges divers	193	120
<b>TOTAL</b>	<b>1 334</b>	<b>1 317</b>

### C.4.2. DOTATIONS AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION

Elles s'analysent comme suit :

#### DOTATIONS

(en millions d'euros)	2024	2023
Garantie	520	593
Stocks	221	210
Engagements de retraite et assimilés	32	50
Créances	3	46
Engagements de reprise	143	161
Risques et charges divers	298	338
<b>TOTAL</b>	<b>1 217</b>	<b>1 399</b>

## C.5. PRODUITS ET CHARGES LIES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les produits des titres et créances rattachées comprennent principalement les dividendes des filiales et participations (cf. note F.6) d'un montant de 1 330 millions d'euros (1 153 millions d'euros en 2023).

Les principaux dividendes perçus en 2024 proviennent des sociétés :

- RCI Banque avec 600 millions d'euros (600 millions d'euros en 2023),
- SICOFRAM avec 130 millions d'euros (2 millions d'euros en 2023),
- OYAK Renault avec 79 millions d'euros (53 millions d'euros en 2023),
- Renault Espana SA avec 77 millions d'euros (73 millions en 2023),
- Mais avec 76 millions d'euros (43 millions en 2023),
- Renault Finance avec 74 millions d'euros (57 millions d'euros en 2023),
- Renault Italia avec 53 millions d'euros (24 millions en 2023).

Les reprises de provisions s'élèvent à 31 millions d'euros et concernent principalement les titres Mais pour 14 millions d'euros (reprise de 35 millions d'euros en 2023), les titres de RBJAC pour 13 millions d'euros (reprise de 17 millions d'euros en 2023), les titres de Beyonca HK Ltd pour 1 million d'euros (dotation de 49 millions d'euros), les titres Exadis pour 1 million d'euros et les titres de FMEA pour 2 millions d'euros.

Les dotations aux provisions concernent principalement la dépréciation des titres HyVia pour 15 millions d'euros (27 millions d'euros en 2023), des titres Kadensis pour 10 millions d'euros (12 millions d'euros en 2023), des titres Flexis SAS pour 5 millions d'euros, et la dépréciation du prêt FLIT UK pour 11 millions d'euros.

## C.6. PRODUITS ET CHARGES LIES AU CHANGE

En application du règlement ANC 2015-05, les produits et charges latents ou réalisés sont reconnus et présentés au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur cet élément.

En 2024, la charge nette de change sur opérations financières est de 8 millions d'euros (quasiment nulle en 2023). Les principales devises concernées sont le BRL et le TRY.

## C.7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En 2024, les autres produits et charges financiers font ressortir une charge nette de 593 millions d'euros (contre 501 millions d'euros en 2023). Ils comprennent principalement :

- 431 millions d'euros d'intérêts versés à Renault SA dans le cadre de la convention de centralisation de gestion de trésorerie (409 millions d'euros en 2023),
- 7 millions d'euros d'intérêts versés à Renault Portugal SA,
- 119 millions d'euros de frais d'escomptes accordés (103 millions d'euros en 2023),
- 27 millions d'euros de charges de désactualisation dont 19 millions d'euros au titre des provisions pour engagement de retraite (28 millions d'euros en 2023),
- 43 millions d'euros d'intérêts reçus sur capitaux propres de Renault Do Brasil (44 millions d'euros en 2023),
- 52 millions d'euros de dotation de provision de dépréciation des prêts (3 millions d'euros en 2023).

## C.8. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Charges	Dotations aux provisions	Produits	Reprises de provisions	2024	2023
Résultat de cessions et amortissements des Immobilisations incorporelles et corporelles	(37)	(13)	65		15	650
Amortissements dérogatoires		(85)		119	34	52
Résultat de cessions des Immobilisations financières	(3 967)		4 120		153	1 427
Résultat des opérations de Fiducies	-		-		-	-
Résultat de cessions des autres éléments d'actifs et de passifs	8		9		17	105
Coûts de restructurations des effectifs	(74)	-	-	63	(11)	(35)
Autres	(120)	(10)	9	34	(87)	13
<b>TOTAL</b>	<b>(4 190)</b>	<b>(108)</b>	<b>4 203</b>	<b>216</b>	<b>121</b>	<b>2 212</b>

En 2024, le résultat de cessions des immobilisations financières comprend notamment :

- une plus-values dégagée sur les apports à Horse Powertrain Limited des titres de Horse Powertrain Holding et de prêts pour 436 millions d'euros,
- une moins-value sur la cession des titres de Horse Powertrain Limited à Aramco pour un montant de 26 millions d'euros,
- un mali de fusion de 238 millions d'euros lors du transfert universel de patrimoine de la société Renault Mobility As an Industry.

En 2023, il comprenait une plus-value relative à l'apport de propriétés intellectuelles à Rt Powertrain Spain SL pour 498 millions. Il comprenait également des plus-values dégagées sur les apports à New H Powertrain Holding, S.L.U Spain des titres de Horse Spain pour 1 181 millions d'euros, de Borda Do Campo Motores LTDA pour 94 millions d'euros et de Renault Yatirim ve ticaret anomim sirketi pour 58 millions d'euros, une plus-value de cession des titres Verkor pour 58 millions d'euros et de Renault Ireland pour 29 millions d'euros.

En 2024, le résultat de cessions des autres éléments d'actifs et de passifs correspond à l'enregistrement des apports de la branche « The Remakers ». En 2023 il comprenait l'enregistrement des apports de la branche d'activité à Ampère SAS et Ampère Software Technology.

Les coûts nets de restructurations des effectifs représentent 11 millions d'euros et correspondent aux coûts des dispositifs de dispense d'activité et des plans de rupture conventionnelle collective mis en place successivement entre 2020 et 2022.

## C.9. IMPOT SUR LES BENEFICES

Renault s.a.s, filiale française détenue à 100% par Renault S.A., verse directement à celle-ci le montant de l'impôt sur les bénéfices dont elle est redevable dans le cadre de la convention d'intégration fiscale qui les lie. Renault s.a.s comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

Les déficits ne sont imputables sur le bénéfice imposable que dans la limite d'un montant d'1 million d'euros majoré de 50 % du bénéfice imposable excédant ce premier montant.

La charge d'impôt 2024 vis-à-vis de Renault S.A. s'élève à 166 millions d'euros (contre 45 millions d'euros en 2023).

La charge d'impôt afférente à l'exercice est ventilée comme suit :

(en millions d'euros)	Résultat avant impôts	Impôts					Résultat net	
		Théorique	compensation	Crédit généré	Crédit d'impôt	Charge d'impôt nette	Théorique	Comptable
Résultat taux normal	2 792	(532)	532	186	(21)	166	2 095	2 626
Résultat taux réduit						-		
Résultat taux zéro								
Résultat exceptionnel taux normal	121	(22)	22			-	99	121
Résultat exceptionnel taux réduit								
Participation	(27)							(27)
Impôts - retenues à la source		16				16		(16)
Provision pour risques fiscaux		40				40		(40)
Impôts sur exercices antérieurs								
<b>TOTAL</b>	<b>2 886</b>	<b>(498)</b>	<b>554</b>	<b>186</b>	<b>(21)</b>	<b>222</b>	<b>2 194</b>	<b>2 664</b>

La charge nette d'impôt du compte de résultat s'élève à 222 millions d'euros et comprend :

- L'impôt sur les bénéfices pour 186 millions d'euros ;
- Les crédits d'impôts de l'année à hauteur de 21 millions d'euros ;
- Des charges de retenues à la source pour 16 millions d'euros ;
- Une dotation nette de provisions pour risques fiscaux de 40 millions d'euros (29 millions d'euros en 2023).

La situation fiscale latente s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024		2023		Variation	
	Actif (1)	Passif (2)	Actif (1)	Passif (2)	Actif (1)	Passif (2)
<b>Charges non déductibles temporairement</b>						
Provisions pour risques et charges	224		257		(33)	
Autres	111		115		(4)	
Opérations à taux réduit	-		-		-	
<b>Produits non taxables temporairement</b>						
<b>Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées</b>	14	(8)	7	(8)	7	-
<b>TOTAL</b>	<b>350</b>	<b>(8)</b>	<b>379</b>	<b>(8)</b>	<b>(29)</b>	<b>-</b>

(1) Correspond à un crédit futur d'impôt

(2) Correspond à une charge future d'impôt

Les provisions pour risques et charges, non déductibles au moment de leur dotation, concernent essentiellement les provisions pour engagements de retraite et autres avantages au personnel long terme, les provisions concernant les mesures d'adaptation d'effectifs et certaines provisions pour garantie.

Les déficits reportables de Renault s.a.s au 31 décembre 2024 s'élèvent à 20 360 millions d'euros.

## D. ANALYSE DU BILAN ACTIF

### D.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Dont Acquisitions Externes et Productions Internes	Dont Acquisitions intra-groupe Valeur historique	Cessions et mises au rebut	Valeur brute en fin d'exercice
Concessions, brevets, licences	995	73	73		(29)	1 039
Autres Immobilisations	-					-
<b>TOTAL</b>	<b>995</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>-</b>	<b>(29)</b>	<b>1 039</b>

Les variations des amortissements des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Amortissements et provisions en début d'exercice	Dotations	Dont Dotations de l'exercice	Dont Reprises Valeur Amortissement intra-groupe en valeur historique	Reprises	Amortissements et provisions en fin d'exercice
Concessions, brevets, licences	858	61	61	-	(29)	890
Autres Immobilisations	-					-
<b>TOTAL</b>	<b>858</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>-</b>	<b>(29)</b>	<b>890</b>

Les variations des valeurs brutes des immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Dont Acquisitions Externes et Productions Internes	Dont Acquisitions intra-groupe Valeur historique	Cessions et mises au rebut	Valeur brute en fin d'exercice
Terrains	17	-	-		-	17
Constructions	440	43	43		(21)	462
Outillages spécifiques	6 801	205	205		(303)	6 703
Installations techniques, matériels et autres outillages industriels	1 105	14	14		(243)	876
Autres immobilisations corporelles	378	32	32		(68)	342
Immobilisations corporelles en cours	56	11	11		-	67
Avances et acomptes	107	(51)	(51)		-	56
<b>TOTAL</b>	<b>8 903</b>	<b>254</b>	<b>254</b>	<b>-</b>	<b>(635)</b>	<b>8 523</b>

Les variations des amortissements et provisions relatifs aux immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Amortissements et provisions en début d'exercice	Dotations	Dont Dotations de l'exercice	Dont Reprises Valeur Amortissement intra-groupe en valeur historique	Reprises	Amortissements et provisions en fin d'exercice
Terrains	8	1	1		-	9
Constructions	307	18	18		(19)	306
Outillages spécifiques	6 481	109	109		(299)	6 291
Installations techniques, matériels et autres outillages industriels	1 024	14	14		(216)	822
Autres immobilisations corporelles	301	28	28		(57)	272
<b>TOTAL</b>	<b>8 121</b>	<b>170</b>	<b>170</b>		<b>(591)</b>	<b>7 700</b>

Les actifs immobilisés de Renault s.a.s en valeur nette comptable ont augmenté de 53 millions d'euros soit 5,8 % par rapport à fin 2023.

Cette stabilité d'évolution s'explique principalement par la diminution des acquisitions sur 2024 de 71% en raison de l'implantation plus importante de nouvelles gammes sur 2023. Les désinvestissements ont également diminué de 48% en raison des opérations de restructuration d'Ampère et de Horse qu'a connu le Groupe en 2023.

En 2024, l'apport partiel d'actif à « The Remakers » et la transmission universelle de patrimoine de la société Renault Mobility As an Industry, ont été comptabilisées en valeur nette comptable avec reprise de la valeur brute et de la valeur d'amortissement.

## D.2. PARTICIPATIONS EVALUEES PAR EQUIVALENCE

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentations (1)	Diminutions (2)	Reclassement (3)	Montant en fin d'exercice
Total valeurs nettes	19 270	111	(4 067)		15 314
<b>TOTAL NET</b>	<b>19 270</b>	<b>111</b>	<b>(4 067)</b>	<b>-</b>	<b>15 314</b>

(1) Les augmentations s'expliquent d'une part par :

- Les augmentations de capital de Elto Holding pour 19 millions d'euros ;
- L'apport des titres Circular Economy Business sas pour 36 millions d'euros ;
- Dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine de la société Renault Mobility As an Industry, les titres ci-dessous ont été apportés :
  - L'apport des titres Car Sharing Mobility services pour 6 millions d'euros ;
  - L'apport des titres Glide.io pour 2 millions d'euros ;
  - L'apport des titres Coolnagour Ltd pour 48 millions d'euros.

(2) Les diminutions s'expliquent par :

- L'apport des titres de Horse Powertrain Solution S.L.U pour 2 787 millions d'euros à Horse Powertrain Ltd,
- L'apport des titres The Future Is Neutral pour 107 millions d'euros,
- La transmission universelle du patrimoine de la Renault Mobility As an Industry pour 102 millions d'euros.

La variation nette des écarts d'équivalence dégage une diminution de valeur de 1 071 millions d'euros.

Les participations évaluées par équivalence sont recensées dans la note F.6.

### D.3. AUTRES PARTICIPATIONS

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentations (1)	Diminutions (2)	Dotations (3)	Reprises (4)	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes	1 002	3 446	(4)			4 444
Provisions pour dépréciation	(722)			(30)	16	(736)
<b>TOTAL NET</b>	<b>280</b>	<b>3 446</b>	<b>(4)</b>	<b>(30)</b>	<b>16</b>	<b>3 708</b>

(1) Les augmentations portent principalement sur :

- L'augmentation de capital de HyVia pour 15 millions d'euros, de Kadensis pour 8 millions d'euros, de Flexis SAS pour 215 millions d'euros et de Alliance Venture BV pour 47 millions d'euros ;
- L'apport des titres de The Mobility House pour 5 millions d'euros dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine de la société Renault Mobility As an Industry ;
- L'apport net des cessions à Horse Powertrain Limited pour un montant de 3 150 millions d'euros.

(2) Les diminutions portent principalement sur la cession totale des titres Alliance Automotive Research & Development pour 4 millions d'euros.

(3) Les dotations concernent principalement la dépréciation des titres des sociétés Flexis SAS pour 5 millions d'euros, HyVia pour 15 millions d'euros et Kadensis pour 10 millions d'euros.

(4) Les reprises concernent principalement la dépréciation des titres Motorlu Araclar Imalat Sanayi AS pour 14 millions d'euros, Exadis pour 1 millions d'euros et de Beyonca pour 1 million d'euros.

Au 31 décembre 2024, les « autres participations » sont les suivantes :

(en millions d'euros)	% de détention	2024		Valeur nette	2023 Valeur nette
		Valeur brute	Dépréciation		
HORSE POWERTRAIN	45%	3 150	0	3 150	
FLEXIS	45%	215	(5)	210	
MAIS	49%	223	(97)	126	112
Alliance Venture BV	40%	103	0	103	55
ARVENE	35%	30	0	30	30
Kadensis	90%	36	(22)	14	16
Exadis	27%	7	0	7	6
Renault Vehicule Innovation	100%	6	0	6	6
THE MOBILITY HOUSE	1%	5	0	5	
Mobilize Invest	100%	5	0	5	5
eGT New Energy Automotive Co.,Ltd	25%	4	0	4	4
AV Simulation	15%	4	0	4	4
S2R	100%	3	0	3	3
Renault Middle East DMCC	100%	2	0	2	2
Beyonca	14%	49	(48)	1	0
Mobility Trader Holding	1%	20	(19)	1	1
Alliance Automotive Research & Development					4
Girève	4%	1	(1)	0	1
Tokai 1	15%	1	(0)	0	0
Hungaria Alliance Logistics	100%	2	(2)	0	0
Renault Brilliance Jinbei Automotive Co., Ltd	19%	260	(260)	0	0
JMEV	50%	109	(109)	0	0
Renault Pars	51%	81	(81)	0	0
HyVia	50%	42	(42)	0	0
PI-VI Ricambi S.r.l	100%	15	(15)	0	0
Renault USA	100%	13	(13)	0	0
ETG	100%	11	(11)	0	0
Renault Algérie Production	49%	10	(10)	0	1
Renault Tech	100%	0	0	0	
Autres		3	(1)	2	
<b>TOTAL</b>		<b>4 409</b>	<b>(736)</b>	<b>3 673</b>	<b>250</b>

## D.4. CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Prêts	850	439	(600)	689
Dividendes à recevoir	91	46	(47)	90
Autres	9	35	(8)	36
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>950</b>	<b>520</b>	<b>(655)</b>	<b>815</b>
Provisions pour dépréciation	-	(105)	-	(105)
<b>TOTAL NET</b>	<b>950</b>	<b>415</b>	<b>(655)</b>	<b>710</b>

Au 31 décembre 2024, les opérations relatives aux prêts concernent

- Horse Powertrain Limited pour un montant de 259 millions d'euros à échéance en 2027,
- New Horse Powertrain pour 250 millions d'euros à échéance en 2026,
- Flit Technologies UK pour 83 millions de livre sterling (soit une contrevaletur de 100 millions d'euros au 31/12/2024) à échéance 2025,
- Flexis pour 45 millions d'euros à échéance 2025
- Coolnagour Ltd pour 34 millions d'euros dont 28 millions à échéance 2025.

Les augmentations sur les dividendes à recevoir portent principalement sur Renault Do Brasil SA un montant de 19 millions d'euros et sur Renault Ukraine pour 11 millions d'euros et les quotes-parts des résultats 2024 des SNC pour un montant de 15 millions d'euros (SNC R-DREAM pour 11 millions d'euros, SNC Sandouville pour 3 millions d'euros et SNC Flins pour 1 million d'euros).

Les diminutions sur les dividendes à recevoir concernent pour un montant de 1 million d'euros la dévaluation des dividendes à recevoir de la part de SOFASA, et le montant des quotes-parts des résultats 2023 des SNC pour 46 millions d'euros (SNC R-DREAM pour 23 millions d'euros, SNC Sandouville pour 19 millions d'euros et SNC Flins pour 4 millions d'euros).

L'augmentation des intérêts courus de 35 millions d'euros concerne le prêt à Horse Powertrain Limited pour un montant de 10 millions d'euros, Horse Powertrain Solutions, S.L.U. pour 1 million d'euros et des prêts apportés lors la transmission universelle de patrimoine de la société Renault Mobility As an Industry pour un montant de 25 millions d'euros (Coolnagour Limited pour 14 millions d'euros et Flit tech pour 11 millions d'euros).

La provision pour dépréciation de 105 millions d'euros correspond aux prêts accordés à Flit UK issus de la transmission universelle de patrimoine de la société Renault Mobility As an Industry.

## D.5. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Fonds Avenir Automobile	175			175
Fonds Avenir Automobile 2	75			75
Fonds Partech Growth et Partech Entrepreneur II	17			17
Fond SHIFT4GOOD	20			20
Obligations	4			4
<b>Total autres titres immobilisés (Note D.5.1)</b>	<b>291</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>291</b>
Prêts effort construction	126	6		132
Autres prêts	53	20		73
<b>Total des prêts (Note D.5.2)</b>	<b>179</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>205</b>
<b>Dépôts de garantie (Note D.5.3)</b>	<b>27</b>		<b>(2)</b>	<b>25</b>
<b>Total valeurs brutes autres immobilisations financières</b>	<b>497</b>	<b>26</b>	<b>(2)</b>	<b>521</b>
Provisions pour dépréciation des autres titres immobilisés	(125)		2	(123)
Provisions pour dépréciation des prêts	(27)	(53)	1	(79)
<b>TOTAL NET</b>	<b>345</b>	<b>(27)</b>	<b>1</b>	<b>319</b>

### D.5.1 AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les fonds mentionnés dans le tableau ci-dessus sont des Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI). Le Fonds Avenir Automobile (FAA) et le Fonds Avenir Automobile 2 (FAA 2) ont pour objectif de consolider les équipementiers stratégiques pour la filière automobile et d'accompagner des sociétés de ce secteur dans leur projet de développement international et de diversification. La valeur des parts du FAA et du FAA 2 a été dépréciée respectivement de 120 millions d'euros et de 3 millions d'euros au 31 décembre 2024. Le fonds Partech et Shift4Good ont pour objectif d'investir dans des start-ups innovantes dans les domaines du digital, des technologies de l'information et de la communication, et dans des petites et moyennes entreprises innovantes en phase de développement.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des investissements dans ces fonds :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Date engagement	Nombre de parts	Valeur de la part en Eur	Montant souscrit	Montant versé	Montant en fin d'exercice
Fonds Avenir Automobile	175	2021	200 000	875	175	145	175
Fonds Avenir Automobile 2	75	2021	75 000	1 000	75	18	75
Fonds Partech Entrepreneur II	2	2015	200	10 000	2	2	2
Fonds Partech Growth et Partech International Ventures VII	10	2016	1 000	1 000	10	10	10
Fonds Partech Growth et Partech Entrepreneur III	5	2019	500	1 000	5	4	5
Fond SHIFT4GOOD	20	2022			20	9	20
Obligations	4						4
<b>TOTAL NET</b>	<b>291</b>				<b>287</b>	<b>188</b>	<b>291</b>

### D.5.2. PRETS

Les prêts sont constitués de 132 millions d'euros de prêts versés aux organismes collecteurs de l'effort construction (126 millions d'euros en 2023), dépréciés à hauteur de 17 millions d'euros (15 millions en 2023).

Les mouvements sur les autres prêts comprennent essentiellement le nouveau prêt accordé à Hyvia pour 15 millions d'euros et des intérêts courus pour 4 millions d'euros.

Les prêts Hyvia ont été totalement dépréciés pour un montant total de 48 millions d'euros.

### D.5.3. DEPOTS DE GARANTIE

Dans le cadre de l'information judiciaire ouverte en 2017 concernant certains véhicules Diesel d'anciennes générations (Euro5 et Euro6b), l'application de la procédure de mise en examen de Renault s.a.s s'est traduite par un dépôt de cautionnement de 20 millions d'euros en 2021.

En 2024, un remboursement de dépôt de garantie concernant PEPSO III a eu lieu pour un montant de 2 millions d'euros.

### D.6. STOCKS ET EN COURS

(en millions d'euros)	2024			2023		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières Premières & Emballages	537	(75)	462	532	(68)	464
En-cours de Production	26	-	26	16	-	16
Produits finis et Pièces détachées	1 020	(99)	921	1 066	(88)	978
Dont :						
<i>Pièces pour première monte</i>	125	-	125	126	-	126
<i>Pièces de Rechange</i>	426	(96)	330	363	(83)	280
<i>Véhicules Neufs</i>	469	(3)	466	577	(5)	572
Véhicules occasion	188	(35)	153	177	(34)	143
<b>TOTAL</b>	<b>1 771</b>	<b>(209)</b>	<b>1 562</b>	<b>1 791</b>	<b>(190)</b>	<b>1 601</b>

La baisse des valeurs brutes de 20 millions d'euros résulte principalement de la baisse des stocks de véhicules neufs, partiellement compensée par l'augmentation des stocks de pièces de rechange et de véhicules d'occasion.

La diminution de 108 millions d'euros des véhicules neufs en 2024 s'explique par la progression des ventes, entraînant une réduction des stocks (29 568 unités contre 37 685 en 2023).

Dans le même temps, les stocks d'en-cours de production augmentent, notamment pour les biens d'équipement, accompagnés d'une hausse du volume des véhicules d'occasion (augmentation de 518 véhicules d'occasion entre 2023 et 2024) et d'un renforcement de l'activité sur les pièces de rechange.

Les dépréciations de stocks sont en hausse de 19 millions d'euros (soit une augmentation de 10%) entre 2023 et 2024, principalement sur les emballages logistiques et les pièces de rechange.

## D.7. AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES

Ce poste comprend 16 millions d'euros d'avances versées à des fournisseurs en difficulté pour lesquels Renault doit maintenir les approvisionnements en pièces nécessaires à sa production. Pour faire face au risque identifié de non-recouvrement de ces avances, la totalité des celles-ci ont fait l'objet d'une dépréciation.

## D.8. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Ils s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
<b>Clients</b>		
France	297	165
Etranger	2 540	2 072
<b>Total</b>	<b>2 837</b>	<b>2 237</b>
<b>Clients douteux</b>		
France	11	8
Etranger	721	720
<b>Total</b>	<b>732</b>	<b>728</b>
<b>Factures à établir</b>	642	596
<b>Total</b>	<b>642</b>	<b>596</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>(744)</b>	<b>(741)</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>3 467</b>	<b>2 820</b>

Ce poste exclut les créances sur le réseau de distribution et les créances sur la clientèle qui font l'objet d'une cession aux sociétés de financement des ventes du Groupe Renault ou à des tiers externes au Groupe dans le cadre par exemple d'une convention d'escompte ou d'affacturage. Les cessions de créances France et Export (hors réseau de distribution) s'élèvent à 1 020 millions d'euros au 31 décembre 2024 (1 019 millions d'euros en 2023).

La hausse des factures à établir s'explique principalement par les FAE Ampere pour 176 millions d'euros.

Les dépréciations de 744 millions d'euros (741 millions d'euros en 2023) sont principalement constituées vis-à-vis de l'Iran (674 millions d'euros), de la Russie (25 millions d'euros), de Renault Algérie Production (4 millions d'euros), de Renault Brilliance Jinbei (10 millions d'euros) et de MMM Autoparts (3 millions d'euros).

Toutes les créances clients et comptes rattachés sont à échéance à moins d'un an à l'origine.

## D.9. AUTRES CREANCES

Les autres créances sont à échéance à moins d'un an et comprennent principalement des créances de nature fiscale et sociale.

(en millions d'euros)	2024	2023	Variation
Personnel	11	8	3
Fournisseurs débiteurs	287	70	217
Etat créances de TVA	599	518	81
Comptes courants filiales	27	13	14
Etat créances d'Impôts	92	134	(42)
Etat produits à recevoir	6	8	(2)
Autres	85	163	(78)
<b>Total brut</b>	<b>1 107</b>	<b>914</b>	<b>193</b>
<b>Dépréciation</b>	<b>(8)</b>	<b>(12)</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>1 099</b>	<b>902</b>	<b>197</b>

Les créances d'impôts (92 millions d'euros) comprennent principalement le Crédit d'Impôt Recherche des années 2021 à 2024 (66 millions d'euros) et le Crédit d'Impôt Mécénat de l'année 2024 (26 millions d'euros).

## D.10. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les comptes de régularisation actif comprennent :

- des charges constatées d'avance pour 513 millions d'euros (498 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Leurs principales évolutions sont :

- o Une baisse de l'étalement des moyens commerciaux (82 millions d'euros en 2024 contre 182 millions d'euros en 2023) ;
- o Une augmentation des tickets d'entrée fournisseurs (227 millions d'euros en 2024 contre 159 millions d'euros en 2023) ;
- o Une augmentation de l'étalement des autres services extérieurs, principalement les licences informatiques et les assurances logistiques (101 millions d'euros en 2024 contre 64 millions d'euros en 2023) ;
- o Une baisse sur le suivi des contrats avec les partenaires (16 millions d'euros en 2024 contre 29 millions d'euros en 2023) ;
- o Une augmentation de la refacturation par Renault S.A. des coûts de plans de stocks options et actions gratuites au cours de la période (62 millions d'euros en 2024 contre 37 millions d'euros en 2023).

- des écarts de conversion actif pour 32 millions d'euros (31 millions d'euros au 31 décembre 2023) qui se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Ecarts de conversion actif : Exploitation	20	28
Ecarts de conversion actif : Financier	12	3
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>31</b>

Les échéances des comptes de régularisation actif sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2024	2023
Part à moins d'un an	378	385
Part à plus d'un an et moins de 5 ans	167	144
<b>TOTAL</b>	<b>545</b>	<b>529</b>

## E. ANALYSE DU BILAN PASSIF

### E.1. CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Solde en début d'exercice	Affectation du résultat	Distribution	Augmentations	Diminutions	Résultat de l'exercice	Solde en fin d'exercice
Capital	537						537
Prime d'apports	2 241						2 241
Réserve légale	53						53
Autres réserves	1						1
Ecart d'équivalence (1)	4 100				(437)		3 663
Report à nouveau	(3 882)	2 943					(939)
Résultat de l'exercice	2 943	(2 943)				2 664	2 664
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	285			85	(119)		251
<b>TOTAL</b>	<b>6 278</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>85</b>	<b>(556)</b>	<b>2 664</b>	<b>8 471</b>

(1) Explication de la diminution en note D.2

Le capital de Renault s.a.s est composé de 35 238 449 actions d'une valeur nominale de 15,25 euros.

L'affectation du résultat de l'exercice 2023, décidée par l'Associé Unique le 16 mai 2024 s'est traduite par la mise en report à nouveau du résultat 2023 de 2 942 572 215,64 euros, sans distribution de résultat

### E.2. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL A LONG TERME

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme accordés au personnel concernent essentiellement des salariés en activité.

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

S'agissant des régimes à cotisations définies, la société verse des cotisations assises sur les salaires aux organismes nationaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance. Pour 2024, le montant des cotisations s'élève à 182 millions d'euros. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

S'agissant des régimes à prestations définies, ces derniers donnent lieu à constitution de provisions et concernent essentiellement les indemnités de départ à la retraite, un régime de retraite supplémentaire et d'autres avantages à long terme (Médailles du travail).

En France, pour donner suite à la publication de l'ordonnance n°2019-697 du 3 juillet 2019, prise sur le fondement de l'article 197 de la Loi Pacte et réformant le régime de retraite supplémentaire à prestations définies, Renault s.a.s a procédé à la fermeture au 31 décembre 2019 du régime de retraite supplémentaire à prestations définies mis en place en France fin 2004. La population éligible à ce groupe fermé était composée des membres du Comité exécutif Groupe, justifiant de 5 années d'ancienneté dans le Groupe dont 2 ans au Comité exécutif Groupe et d'une condition de présence du mandataire social (le cas échéant) au moment où il fera valoir ses droits à la retraite. La provision relative aux retraités est maintenue au bilan et est partiellement financée. Les 69 millions d'euros de juste valeur des actifs de couverture sont relatifs à ce régime à prestations définies.

## Indemnités de départ à la retraite et assimilées

L'évolution de la provision pour indemnités de départ à la retraite et assimilées s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>513</b>	<b>644</b>
Coût normal	24	30
Interêts sur la dette	19	28
Ecart actuariels (P&L-Other long-term benefits)	1	0
Rentabilité des actifs	(2)	(3)
Amortissements des écarts actuariels	2	29
Prestations payées et contributions versées	(32)	(42)
Coût des services passés et pertes (profits) sur liquidation (1)	(87)	(19)
Réduction, liquidation de régime (2)	(29)	(154)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>409</b>	<b>513</b>

(1) Les coûts des services passés correspondent à l'impact de la réforme des retraites calculé sur l'ouverture de l'exercice et à l'impact du plan amendement des UPA.

(2) Les effets des réductions/liquidation de régimes, correspondent à l'accélération de la reconnaissance du stock des écarts actuariels passés, liés aux transferts de salariés dans les sociétés Françaises du Group et aux curtailment.

Comparaison de la valeur des engagements avec les provisions constituées  
(en millions d'euros)

<b>HYPOTHESES ACTUARIELLES au</b>	<b>31.12.24</b>	<b>31.12.23</b>
Date de début de période	01/01/2024	01/01/2023
Date de fin de période	31/12/2024	31/12/2023
Duration	11 ans	13 ans
Taux d'actualisation	3,40%	3,30%
Taux d'augmentation des salaires	3,20%	2,40%
Taux de rendement des actifs de couverture	2,50%	2,50%
Age de départ à la retraite	63 à 66 ans	64 à 65 ans
<b>ÉVOLUTION DE LA DETTE ACTUARIELLE</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Dettes actuarielles à l'ouverture</b>	<b>684</b>	<b>723</b>
Coût normal	24	30
Intérêts sur la dette	19	28
Ecart actuariel (OCI)	44	128
Effet de la réduction / liquidation de régime	1	
Autres	(18)	
Prestations payées	(37)	(46)
Réduction, liquidation de régime	(5)	(161)
Coût des services passés et pertes (profits) sur liquidation	(96)	(18)
<b>Dettes actuarielles à la clôture</b>	<b>616</b>	<b>684</b>
<b>ÉVOLUTION DES ACTIFS DE COUVERTURE</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture</b>	<b>78</b>	<b>76</b>
Rendement espéré des actifs	2	3
Cotisations payées par l'entreprise		
Pertes et (gains) actuariels	(6)	3
Prestations payées	(5)	(4)
<b>Juste valeur des actifs de couverture à la clôture</b>	<b>69</b>	<b>78</b>
<b>COUVERTURE FINANCIÈRE</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Couverture financière du plan	547	606
Stock de (pertes) et gains actuariels non reconnus	(138)	(93)
Stocks du coût des services passés non reconnus		
<b>Provision au 31-déc</b>	<b>409</b>	<b>513</b>
<b>COÛT SUR LA PÉRIODE</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Coût normal	24	30
Intérêt sur la dette	19	28
Effet de la réduction / liquidation de régime	1	
Rendement espéré des actifs	(2)	(3)
Amortissements des pertes et (gains) actuariels	2	29
Effet des réductions	(6)	7
Coût des services passés	(87)	(19)
<b>Coût sur la période</b>	<b>(49)</b>	<b>72</b>

Les engagements partiellement financés sont relatifs au régime de retraite supplémentaire et s'élevaient à 69 millions d'euros au 31 décembre 2024. Le solde des engagements n'est pas préfinancé. Les actifs de couverture du régime de retraite supplémentaire ne sont pas investis en instruments financiers émis par Renault s.a.s.

### E.3. AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (HORS ENGAGEMENTS DE RETRAITE)

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Dotations	Reprises avec consommation	Reprises sans consommation	Transferts	Montant en fin d'exercice
<b>Provisions pour risques filiales</b>	<b>37</b>	-	<b>(13)</b>	-	-	<b>24</b>
- Part à moins d'un an	-	-	-	-	-	-
- Part à plus d'un an	37	-	(13)	-	-	24
<b>Provisions pour coûts de restructuration et mesures d'adaptation des effectifs</b>	<b>101</b>	-	<b>(59)</b>	<b>(4)</b>	-	<b>38</b>
- Part à moins d'un an	101	-	(59)	(4)	-	38
- Part à plus d'un an	-	-	-	-	-	-
<b>Provisions pour garantie</b>	<b>780</b>	<b>520</b>	<b>(550)</b>	<b>(36)</b>	-	<b>714</b>
- Part à moins d'un an	365	268	(550)	(36)	273	320
- Part à plus d'un an	415	252	-	-	(273)	394
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>	<b>972</b>	<b>501</b>	<b>(297)</b>	<b>(130)</b>	-	<b>1 046</b>
- Part à moins d'un an	503	298	(255)	(96)	1	451
- Part à plus d'un an	469	203	(42)	(34)	(1)	595
<b>TOTAL</b>	<b>1 890</b>	<b>1 021</b>	<b>(919)</b>	<b>(170)</b>	-	<b>1 822</b>
Dont dotations et reprises :						
- d'exploitation		961	(833)	(146)		
- financières		11	(14)	-		
- exceptionnelles		9	(72)	(24)		
- impôt sur les bénéfices		40	-	-		
CT	969	566	(864)	(136)	274	809
LT	921	455	(55)	(34)	(274)	1 013

La provision pour restructuration comprend essentiellement une provision relative à la mise en place de mesures d'adaptation des effectifs.

Les autres provisions comprennent notamment 179 millions d'euros de provisions sur les Ventes Avec Engagement de Reprise (244 millions d'euros en 2023), 30 millions d'euros de provisions pour risques de recours fournisseurs (38 millions d'euros en 2023), 178 millions d'euros de provisions constituées dans le cadre de l'application de la directive européenne relative aux véhicules et batteries hors d'usage (111 millions d'euros en 2023), 6 millions d'euros de provisions relatives au plan satisfaction client (5 millions d'euros en 2023), 5 millions d'euros de provision de perte de change (12 millions d'euros en 2023).

Chacun des litiges connus dans lesquels Renault s.a.s est impliqué a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

## E.4. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

### E.4.1. EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En 2024, le solde créditeur de la banque s'élève à 2 millions d'euros (pas de solde créditeur 2023).

### E.4.2. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Les emprunts dont le montant s'élève à 4 674 millions d'euros (7 487 millions d'euros en 2023) sont contractés principalement auprès de sociétés du Groupe et sont rémunérés aux taux du marché. Ils ont tous une échéance inférieure à un an et ne comprennent pas d'intérêts courus au 31 décembre 2024. Aucun emprunt n'est assorti de sûretés réelles.

Le poste comprend 4 430 millions d'euros de dettes vis-à-vis de Renault S.A, 244 millions d'euros vis-à-vis de Renault Portugal.

## E.5. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES ET AUTRES DETTES

### E.5.1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Toutes les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont à échéance à moins d'un an.

(en millions d'euros)	2024	2023
Fournisseurs	4 250	3 449
Fournisseurs effets à payer		-
Fournisseurs factures à recevoir	3 232	2 923
<b>TOTAL</b>	<b>7 482</b>	<b>6 372</b>

### E.5.2. AUTRES DETTES

(en millions d'euros)	2024	2023
Avances et acomptes reçus sur commandes	3	4
Comptes clients créditeurs et RRR à accorder	2 546	2 509
Autres	336	401
<b>TOTAL</b>	<b>2 885</b>	<b>2 914</b>

Les remises, rabais, ristournes, concernent principalement les moyens commerciaux mis en place par Renault en faveur du Réseau. La hausse s'explique par un effet volume et un effet taux.

## E.6. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Ce poste comprend :

- des produits constatés d'avance pour 1 079 millions d'euros (1 217 millions d'euros au 31 décembre 2023) essentiellement liés au suivi des contrats en partenariat pour 232 millions d'euros (439 millions d'euros en 2023) avec Nissan et Daimler principalement et aux contrats de services pour 750 millions d'euros (689 millions en 2023).

- des produits d'écarts de conversion passif pour 55 millions d'euros (26 millions d'euros au 31 décembre 2023) qui se répartissent comme suit :

---

(en millions d'euros)	2024	2023
Ecarts de conversion Passif : Exploitation	40	20
Ecarts de conversion Passif : Financier	15	6
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>26</b>

---

Les échéances des comptes de régularisation passif sont les suivantes :

---

(en millions d'euros)	2024	2023
Part à moins d'un an	975	964
Part à plus d'un an et moins de 5 ans	159	279
<b>TOTAL</b>	<b>1 134</b>	<b>1 243</b>

---

## F. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

### F.1. TRANSACTIONS AVEC L'ETAT ET LES ENTREPRISES PUBLIQUES

Dans le cadre de son activité, le Groupe réalise des transactions avec l'Etat et des entreprises publiques comme UGAP, EDF, La Poste, etc. Ces opérations sont effectuées à des conditions normales et courantes et représentent un chiffre d'affaires de 312 millions d'euros en 2024 (308 millions d'euros en 2023) et une créance au 31 décembre 2024 de 48 millions d'euros (683 millions d'euros au 31 décembre 2023).

### F.2. EFFECTIFS

Les effectifs moyens sur les exercices 2023 et 2024 s'analysent comme suit :

(en nombre de personnes)	2024	2023
Alternants	934	1 093
Non cadres	7 595	11 494
Cadres	7 901	9 508
<b>TOTAL</b>	<b>16 430</b>	<b>22 095</b>

La baisse des effectifs moyen fait suite au Carve-out des entités AMPERE au 01/11/2023 et de the Remakers au 01/05/24.

### F.3. INFORMATION RELATIVE AUX REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Il n'y a pas de rémunération pour les membres du Conseil d'Administration et le Président de Renault s.a.s.

Le Conseil d'Administration de Renault s.a.s a la même composition que celui de Renault S.A.

La rémunération du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux de Renault S.A. (i.e. le Président du Conseil d'Administration et le Directeur général) figure dans le rapport du gouvernement d'entreprise de Renault S.A. et dans le document d'enregistrement universel.

## F.4. AUTRES ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS

Les « engagements hors bilan » se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
<b><u>Autres engagements reçus</u></b>	<b>394</b>	<b>331</b>
Avals, cautions et garanties	62	64
Commandes fermes d'immobilisations	332	267
<b>TOTAL</b>	<b>394</b>	<b>331</b>
<b><u>Engagements donnés</u></b>	<b>2 679</b>	<b>3 234</b>
Engagements liés aux contrats d'approvisionnements	2 679	3 234
Engagements de financement	-	-
<b><u>Autres engagements donnés</u></b>	<b>3 073</b>	<b>3 456</b>
Avals, cautions et garanties	268	490
Hypothèques, nantissements et autres sûretés		
Commandes fermes d'immobilisations	332	267
Engagements de reprises de véhicules	1 177	1 442
Engagements donnés sur opérations d'achats de titres	25	61
Engagements de locations	362	407
Autres engagements hors bilan donnés	909	789
<b>TOTAL</b>	<b>5 752</b>	<b>6 690</b>

Les avals, cautions et garanties donnés concernent essentiellement les garanties données aux organismes financiers, en France et à l'étranger, au titre des emprunts contractés par les filiales du Groupe.

Dans le cadre de son plan stratégique de développement du véhicule électrique, Renault s.a.s a pris des engagements auprès des fournisseurs afin de sécuriser ses approvisionnements pour un montant d'achats de matières premières de 1 909 millions d'euros, de batteries pour 739 millions d'euros et d'énergie en France pour 31 millions d'euros.

Des swaps de devises ont été contractés à hauteur de 9 MGBP (pour une contrevaletur totale de 11 millions d'euros) afin de couvrir le risque de change associé à des prêts court terme en devises accordés aux filiales. Au 31 Décembre 2024, la juste valeur de ces swaps est de 133 millions d'euros.

Des swaps de devises ont été contractés à hauteur de 1 016 MCNY (pour une contrevaletur de 134 millions d'euros) afin de couvrir le risque de change associé aux prix des véhicules en CNY et à des factures à payer à la filiale eGT. Au 31 Décembre 2024, la juste valeur de ces swaps est de 2 millions d'euros.

La direction des Achats de Renault s.a.s peut être amenée à couvrir en partie son risque sur les matières premières à l'aide d'instruments financiers tels que des achats de swaps, options d'achat et de tunnels. Ces couvertures sont liées à des opérations physiques d'achats pour les besoins des usines concernées. Elles sont contraintes par des limitations en volume, durée et seuils de prix. Au 31 décembre 2024, les opérations de couverture de matières premières en cours se rapportent à des achats futurs d'aluminium, de palladium, de platine, de plomb, de cuivre et de nickel.

Des accords de partenariat avec Oyak en Turquie ont été signés en 2018 qui incluent des options de vente et d'achat des titres ne donnant pas le contrôle (puts et calls) parfaitement symétriques permettant sous certaines conditions à Renault s.a.s d'acquérir les parts d'Oyak dans Oyak Renault (call) et de vendre ses parts dans Mais (put) et permettant à Oyak de vendre ses parts dans Oyak Renault (put) et d'acquérir les parts de Renault s.a.s dans Mais (call). Le prix d'exercice du put est déterminé, en cas d'exercice de ce dernier, par trois experts indépendants qui devront être nommés à la date d'exercice. L'analyse des contrats n'a pas mis en évidence de circonstances qui échapperaient au contrôle de Renault SA permettant à Oyak d'exercer son put sans contestation possible de Renault SA. En conséquence aucune dette n'a été comptabilisée à ce titre ni au 31 décembre 2024, ni au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de la cession par Renault s.a.s de ses participations dans Renault Russia et le Groupe AVTOVAZ en date du 15 mai 2022, l'accord de cession prévoit une option de rachat par Renault Group de sa participation dans Lada Auto-Holding (société mère d'AVTOVAZ), exerçable lors de trois périodes de 90 jours débutant les 15 mai 2024, 2026 et 2028. Cette option est exerçable pour un rouble et s'accompagne d'un engagement par Renault Group de contribuer en cash à AVTOVAZ sur 4 ans pour un montant déterminé discrétionnairement par Renault Group en fonction du total des subventions non remboursables reçues de l'Etat russe, des contributions en trésorerie aux actifs et/ou au capital social d'AVTOVAZ et des profits accumulés par le Groupe AVTOVAZ calculés en IFRS entre la date de cession de la participation dans AVTOVAZ et la date d'exercice de l'option d'achat. Ce montant ainsi contribué déterminera le pourcentage de participation (compris entre 51% et 67,69%) ainsi racheté par Renault Group, étant précisé qu'une contribution de 400 millions d'euros donnera automatiquement droit à une participation de 51% pour Renault Group. Le dérivé correspondant à cette option a une valeur nulle au 31 décembre 2024.

## **PASSIFS EVENTUELS**

La société Renault s.a.s avait reçu le 19 décembre 2019 une notification interruptive de redressement fiscal au titre des prix de transfert pour l'exercice 2016 qui a été complétée par une notification en date du 24 juin 2021 au titre des exercices 2017 et 2018. Le 21 décembre 2022, l'administration fiscale française a émis une proposition de rectification interruptive au titre de l'exercice 2019 dans le cadre d'une nouvelle procédure de contrôle portant sur la période 2019-2020. En juillet 2023, l'administration fiscale française a adressé une proposition de rectification au titre de l'exercice 2020 dans le cadre d'une nouvelle procédure de contrôle portant sur la période 2019-2020. Les montants les plus significatifs de ces notifications sont contestés par Renault s.a.s et n'ont pas été provisionnés dans les comptes au 31 décembre 2024 (ni au 31 décembre 2023).

Dans le cadre de la procédure en cours en France sur le dossier « émissions », et faisant suite à l'ouverture le 12 janvier 2017 d'une information judiciaire sur demande du Parquet de Paris, la société Renault s.a.s a été mise en examen pour tromperie le 8 juin 2021. Renault s.a.s a déposé en juillet 2021 d'une part un cautionnement de 20 millions d'euros (note D.5.6.) pour garantir sa représentation à tous les actes de procédure et pour l'éventuel paiement des dommages et amendes et d'autre part, et a émis une garantie bancaire le 08 octobre 2021 d'un montant de 60 millions d'euros pour indemniser les éventuels préjudices. Renault conteste avoir commis la moindre infraction et rappelle que ses véhicules ont tous et toujours été homologués conformément aux lois et réglementations en vigueur à l'époque. Les éventuelles conséquences sur les suites de la procédure en cours ne peuvent être estimées de façon fiable à ce stade et aucune provision au titre de ces procédures n'a été comptabilisée dans les comptes (comme au 31 décembre 2023 et 2022).

## **F.5. APPARTENANCE A UN GROUPE**

Les comptes de Renault s.a.s sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Renault Group. Ces derniers sont établis par Renault S.A., immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 780 129 987, dont le siège social se situe au 122 B Avenue du Général Leclerc à Boulogne Billancourt (92), où les états financiers peuvent être obtenus.

## F.6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En millions d'euros) *Avant affectation du résultat*

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau (1)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur inventaire des titres détenus 2024	Ecart d'équivalence 2024
<b><u>PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE</u></b>					
Alpine Cars	1	0	100%	10	3
Alpine Racing SAS	1	(1)	87%	3	(0)
Ampère Holding	0	0	100%	1982	(984)
Auto Chassis International	105	5	100%	115	(2)
Car Sharing Mobility Services (CSM S, aka Zity Madrid)	0	7	100%	(2)	(9)
Circular Economy Business	36	0	100%	168	132
Coolganour Ltd (iCabbi)	8	(20)	100%	4	(44)
Elto Holding	34	(5)	100%	15	(8)
Flit Technologies Ltd	0	0	0%	(81)	(81)
I-DVU	3	14	100%	30	(1)
Immobilière d'Epone	44	5	55%	315	(0)
Mobilize Ventures	30	(10)	100%	21	1
Oyak Renault Otomobil Fabrikalari A.S	42	307	51%	298	(19)
QSTOM IZE France	0	2	100%	7	5
RCI Banque	100	2 720	100%	6 663	209
Renault Algérie	7	100	100%	55	(3)
Renault Argentine SA	6	543	87%	272	(16)
Renault Beijing Automotive	2	23	100%	30	5
Renault Belgique Luxembourg	19	5	100%	43	6
Renault Commerce Maroc	5	2	80%	29	(1)
Renault Commercial Roumanie Srl	0	1	100%	8	(14)
Renault Deutschland AG	11	71	60%	49	18
Renault Développement Industriel et Commercial	160	204	100%	1691	157
Renault Digital	0	0	100%	4	1
Renault Do Brasil			100%	534	(196)
Renault Do Brasil Comercio E Participações Ltda			2%	0	(0)
Renault DREAM	10	0	99%	11	(0)
Renault Espana SA	127	373	100%	563	(78)
Renault Finance	140	476	100%	820	2
Renault India Private Limited	600	(453)	16%	0	0
Renault Italia	3	8	100%	56	(3)
Renault Mexico	0	0	100%	57	(4)
Renault Nederland	2	26	60%	24	8
Renault Österreich GmbH	5	2	100%	14	(2)
Renault Portuguesa	38	8	100%	43	(62)
Renault Retail Group	10	15	100%	(200)	(61)
Renault Service Maroc	0	0	100%	0	0
Renault Suisse SA	5	3	100%	4	(0)
Renault Tanger Exploitation	45	4	100%	101	36
Renault Tanger Méditerranée	224	1	100%	265	11
Renault Technologie Roumanie	77	6	51%	48	(1)
Renault UK	3	109	100%	103	32
Renault Ukraine	0	15	100%	5	(9)
Revoz d.d	55	14	100%	170	7
SCI Guyancourt	1	26	99%	124	20
SICOFRAM	331	33	100%	394	(117)
SIRHA	40	12	100%	54	3
SNC Renault Flins	15	0	99%	50	(4)
SNC Renault Sandouville	15	0	99%	89	(7)
Sociedad de Fabricacion de Automotores SA			72%	(2)	(13)
Société des Automobiles Alpine	4	1	100%	9	1
Société Immobilière pour l'Automobile	124	14	100%	141	(9)
Société Marocaine de Constructions Automobiles	6	10	91%	32	2
Sodicam 2	1	0	100%	7	1
Sofrastock International	2	(1)	100%	7	1
SOVAB	8	1	100%	19	6
Autres (dont Renault Industrie Belgique : +25 M€ / Renault Group Otomo Anonim Sirketi : 2 M€ / Glide.io : +2M€ / Fonds Renault pour l'Art et la Culture : +2M€				41	13
<b>TOTAL PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE</b>				<b>15 314</b>	<b>(1 071)</b>

Sociétés	Prêts et avances consentis par RENAULT s.a.s et non remboursés	Chiffre d'affaires HT 2024	Bénéfice net ou perte 2024	Engagements Hors Bilan donnés	Dividendes encaissés par RENAULT s.a.s en 2024
<b>PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE</b>					
Alpine Cars		117	12		10
Alpine Racing SAS		309	0		0
Ampère Holding		0	0		7
Auto Chassis International		490	(3)		1
Car Sharing Mobility Services (CSMS, aka Zity Madrid)		8	(1)		0
Circular Economy Business		0	18		0
Coolganour Ltd (iCabbi)		15	0		0
Elto Holding		13	(3)		0
Flit Technologies Ltd		0	0		0
I-DVU		128	11		13
Immobilière d'Epone		1	13		8
Mobilize Ventures		0	1		0
Oyak Renault Otomobil Fabrikalari A.S		4 777	130		71
QSTOMIZE France		120	5		0
RCI Banque		1262	681		600
Renault Algérie		24	(11)		0
Renault Argentine SA		1048	(226)		0
Renault Beijing Automotive		48	4		0
Renault Belgique Luxembourg		147	21		16
Renault Commerce Maroc		1015	20		15
Renault Commercial Roumanie Srl		1188	3		14
Renault Deutschland AG		1333	56		0
Renault Développement Industriel et Commercial			25		0
Renault Digital		44	3		2
Renault Do Brasil					
Renault Do Brasil Comercio E Participações Ltda					
Renault DREAM		60	11		22
Renault Espana SA		7 022	115		77
Renault Finance		0	76		74
Renault India Private Limited		559	27		0
Renault Italia		4 321	50		53
Renault Mexico		0	0		0
Renault Nederland		1	14		0
Renault Österreich GmbH		559	8		8
Renault Portuguesa		715	8		26
Renault Retail Group		3 300	(34)		0
Renault Service Maroc		2	0		0
Renault Suisse SA		804	6		7
Renault Tanger Exploitation		4 194	49		13
Renault Tanger Méditerranée		99	(0)		0
Renault Technologie Roumanie		220	11		7
Renault UK		3	37		0
Renault Ukraine		0	3		0
Revoz d.d		822	12		5
SCI Guyancourt		57	36		0
SICOFRAM		2	23		130
SIRHA		0	2		0
SNC Renault Flins		181	1		4
SNC Renault Sandouville		300	3		19
Société des Automobiles Alpine		234	2		2
Société Immobilière pour l'Automobile		0	4		13
Société Marocaine de Constructions Automobiles		1218	14		11
Sodicam 2		56	3		1
Sofrastock International		1	1		0
SOVAB		2 261	1		17

## F.7. MENTIONS RELATIVES AUX PRINCIPALES PRISES DE PARTICIPATION

Les prises de participation effectuées dans l'exercice sont les suivantes :

### PRISES DE PARTICIPATION ET/OU AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Sociétés	Nombre de titres acquis	Montant de la transaction  (en millions d'euros)	% de capital détenu	
			2024	2023
Horse Powertrain	2 700 000 000	3150	45,00%	
Flexis	214 999 999	215	45,00%	
Coolganour Ltd (iCabbi)	356 061 137	48	100,00%	
Alliance Venture BV		47	40,00%	40,00%
Circular Economy Business	35 886 088	36	100,00%	
Elto Holding	1897 500	19	100,00%	100,00%
HyVia	15 000 000	15	50,00%	50,00%
Kadensis	800 000	8	90,11%	87,67%
Car Sharing Mobility Services (CSMS, aka Zity	30	6	100,00%	
The Mobility House	70 162	5	120%	
Glide.io	5 800 000	2	100,00%	
Flit Technologies Ltd	500 975 136	0	93,45%	

## F.8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture à mentionner.

## F.9. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document d'enregistrement universel de Renault Group mentionne cette information.

**KPMG S.A.**

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre  
2 avenue Gambetta – CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

**Forvis Mazars SA**

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense

**Renault s.a.s.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Renault s.a.s.

122-122 bis avenue du Général Leclerc - 92100 Boulogne-Billancourt

**KPMG S.A.**

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre  
2 avenue Gambetta – CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

**Forvis Mazars SA**

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense

**Renault s.a.s.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'associé unique de la société Renault s.a.s,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Renault s.a.s. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion*****Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Evaluation des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive***

Les participations évaluées par équivalence s'élèvent à 15 314 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2024. Comme précisé dans la note B.7. de l'annexe aux comptes annuels et conformément à l'avis n°34 du Conseil national de la comptabilité, votre société a opté pour l'évaluation par équivalence des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive. La détermination de la valeur d'équivalence de ces titres est établie sur la base des règles et des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Notre appréciation de cette valeur d'équivalence s'est fondée sur le résultat des diligences mises en œuvre dans le cadre de l'audit des comptes du Groupe Renault pour l'exercice 2024 qui ont notamment consisté à :

- vérifier, pour ces sociétés, que la quote-part globale de capitaux propres représentative des titres concorde avec les capitaux propres retenus pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe Renault,
- apprécier la prise en compte des éventuelles pertes de valeur comptabilisées à l'issue des tests de valeur réalisés par la société.

### ***Estimations comptables importantes***

Lors de l'arrêté de ses comptes, la société Renault s.a.s. est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur comptable des actifs immobilisés (notes B.6. et D.1.), les titres de participation des sociétés non contrôlées (notes B.7. et D.3.), la provision pour garantie des véhicules (notes B.2. et E.3.), la provision pour engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme (notes B.11. et E.2.) et la provision pour ventes avec engagement de reprise (notes B.11. et E.3.).

Pour l'ensemble de ces estimations, nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à examiner la cohérence des estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction ainsi que la documentation disponible, et apprécier sur cette base le caractère raisonnable des estimations réalisées.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 21 février 2025

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Forvis Mazars SA

Bertrand Pruvost

Géraldine Lebrun

Loïc Wallaert

Julien Huvé

**COMPTES ANNUELS DE RENAULT s.a.s**  
**AU 31 DECEMBRE 2024**

*(Conseil d'Administration du 19 février 2025)*

# SOMMAIRE

## COMPTES ANNUELS DE RENAULT s.a.s

	page
<b><i>ETATS DE SYNTHESE</i></b>	
COMPTE DE RESULTAT.....	3
BILAN ACTIF.....	5
BILAN PASSIF.....	6
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	7
 <b><i>ANNEXE AUX COMPTES</i></b>	
A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8
B - REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	11
C - ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT.....	16
D - ANALYSE DU BILAN ACTIF.....	23
E - ANALYSE DU BILAN PASSIF.....	33
F - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION.....	39

## COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	2024	2023
Ventes de biens	48 568	48 920
Refacturations et autres prestations	3 923	3 301
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (Note C.1)</b>	<b>52 491</b>	<b>52 221</b>
Production stockée	(58)	(263)
Production immobilisée	22	18
Reprises sur provisions (Note C.4.1)	1 334	1 317
Transferts de charges	(17)	17
Autres produits (Note C.2.2)	729	770
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>54 501</b>	<b>54 080</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements	39 439	39 709
Variation de stocks	(39)	(33)
Autres achats et charges externes (Note C.2.1)	8 925	9 466
Impôts, taxes et versements assimilés (Note C.3)	256	236
Salaires et traitements	1 188	1 563
Charges sociales	433	541
Dotations aux amortissements et aux provisions		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	216	319
- sur actif circulant : dotations aux provisions (Note C.4.2)	224	256
- pour risques et charges : dotations aux provisions (Note C.4.2)	993	1 143
Autres charges	865	629
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>52 500</b>	<b>53 829</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 001</b>	<b>251</b>

## COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	2024	2023
<b>BENEFICE ATTRIBUE</b>	15	43
<b>PERTE SUPPORTEE</b>	-	-
Produits des titres et créances rattachées	1 389	1 179
Reprises de provisions et autres produits	31	90
Dotations aux provisions et autres charges	(41)	(233)
<b>PRODUITS ET CHARGES LIES AUX PARTICIPATIONS (Note C.5)</b>	<b>1 379</b>	<b>1 036</b>
Différences de change	(7)	(1)
Dotations nettes de provisions pour risques de change	(3)	1
<b>PRODUITS ET CHARGES LIES AU CHANGE (Note C.6)</b>	<b>(10)</b>	<b>-</b>
Intérêts perçus et autres produits assimilés	43	44
Intérêts versés et autres charges assimilées	(557)	(518)
Reprises de provisions des prêts	1	4
Dotations aux amortissements et provisions des prêts	(80)	(31)
Produits nets sur cessions de VMP	-	-
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Note C.7)</b>	<b>(593)</b>	<b>(501)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>776</b>	<b>534</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>2 792</b>	<b>829</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5	530
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 199	4 034
Reprises de provisions	216	394
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>4 420</b>	<b>4 958</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	189	162
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 001	2 288
Dotations aux amortissements et provisions	109	233
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>4 299</b>	<b>2 683</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (Note C.8)</b>	<b>121</b>	<b>2 275</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS</b>	<b>(27)</b>	<b>(34)</b>
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES (Note C.9)</b>	<b>(222)</b>	<b>(127)</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>2 664</b>	<b>2 943</b>

## BILAN

ACTIF (en millions d'euros)	2024			2023
	Brut	Amortis. Et provisions	Net	Net
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note D.1)</b>	<b>1 039</b>	<b>890</b>	<b>149</b>	<b>137</b>
Terrains et constructions	479	315	164	142
Outillages spécifiques	6 703	6 291	412	320
Installations techniques, matériels et autres outillages industriels	876	822	54	81
Autres immobilisations corporelles	342	272	70	77
Immobilisations corporelles en cours	67		67	55
Avances et acomptes	56		56	107
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note D.1)</b>	<b>8 523</b>	<b>7 700</b>	<b>823</b>	<b>782</b>
Participations évaluées par équivalence (Note D.2)	15 343	29	15 314	19 270
Autres participations (Note D.3)	4 444	736	3 708	281
Créances rattachées à des participations (Note D.4)	815	105	710	950
Autres immobilisations financières (Note D.5)	521	202	319	345
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>21 123</b>	<b>1 072</b>	<b>20 051</b>	<b>20 846</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>30 685</b>	<b>9 662</b>	<b>21 023</b>	<b>21 765</b>
Matières premières et autres approvisionnements	537	75	462	464
En-cours de production	26	-	26	142
Produits intermédiaires et finis	1208	134	1074	995
<b>STOCKS ET EN-COURS (Note D.6)</b>	<b>1 771</b>	<b>209</b>	<b>1 562</b>	<b>1 601</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES (Note D.7)</b>	<b>307</b>	<b>16</b>	<b>291</b>	<b>140</b>
Clients et comptes rattachés (Note D.8)	4 211	744	3 467	2 820
Autres créances (Note D.9)	1 107	8	1 099	902
<b>CREANCES</b>	<b>5 318</b>	<b>752</b>	<b>4 566</b>	<b>3 722</b>
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (Note 18)</b>			-	-
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>25</b>		<b>25</b>	<b>101</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Note D.10)</b>	<b>513</b>		<b>513</b>	<b>498</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 934</b>	<b>977</b>	<b>6 957</b>	<b>6 062</b>
<b>ECART DE CONVERSION ACTIF (Note D.10)</b>	<b>32</b>		<b>32</b>	<b>31</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>38 651</b>	<b>10 639</b>	<b>28 012</b>	<b>27 858</b>

## BILAN

<b>PASSIF (en millions d'euros)</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Capital	537	537
Primes d'apport	2 241	2 241
Réserve légale	53	53
Autres réserves	1	1
Ecart d'équivalence	3 663	4 100
Report à nouveau	(939)	(3 882)
Résultat	2 664	2 943
Subvention d'investissement	-	-
Provisions réglementées	251	285
<b>CAPITAUX PROPRES (Note E.1)</b>	<b>8 471</b>	<b>6 278</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>14</b>	<b>13</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>8 485</b>	<b>6 291</b>
Provisions pour engagements de retraite (Note E.2)	409	514
Autres provisions pour risques et charges (Note E.3)	1 822	1 890
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 231</b>	<b>2 404</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2	-
Emprunts et dettes financières divers	4 674	7 487
<b>DETTES FINANCIERES (Note E.4)</b>	<b>4 676</b>	<b>7 487</b>
Fournisseurs et comptes rattachés (Note E.5.1)	7 482	6 372
Dettes fiscales et sociales	965	967
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	153	180
Autres dettes (Note E.5.2)	2 885	2 914
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>11 485</b>	<b>10 433</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Note E.6)</b>	<b>1 079</b>	<b>1 217</b>
<b>ECART DE CONVERSION PASSIF (Note E.6)</b>	<b>55</b>	<b>26</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>28 012</b>	<b>27 858</b>

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	<b>2 024</b>	<b>2 023</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net comptable	2 664	2 943
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	244	498
Dotations nettes relatives aux provisions réglementées	(34)	(52)
Dotations nettes relatives aux provisions	(171)	94
Plus-values de cession d'éléments d'actifs	(181)	(2 105)
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2 522</b>	<b>1 378</b>
- Variation du besoin en fonds de roulement		
-    Stocks et en-cours	39	244
-    Clients et comptes rattachés	(648)	445
-    Autres créances d'exploitation	(332)	(146)
-    Fournisseurs et comptes rattachés	1 139	(1 194)
-    Autres dettes d'exploitation	(213)	518
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR LES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 507</b>	<b>1 245</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (Note D.1)	(335)	(308)
Acquisitions de titres de participation (Notes D.2, D.3 & D.4)	(329)	(2 365)
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières	633	232
Diminution (augmentation) nette des autres immobilisations financières (Note D.5)	326	(648)
Variation des dettes et créances sur immobilisations	(27)	31
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>268</b>	<b>(3 058)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux actionnaires (Note E.1)	0	0
Variation des autres fonds propres	0	1
Diminution (augmentation) nette des prêts rémunérés aux conditions de marché		
Augmentation (diminution) nette des dettes porteuses d'intérêts	(2 853)	1 884
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(2 853)</b>	<b>1 885</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (1)</b>	<b>(78)</b>	<b>72</b>
Trésorerie d'ouverture	101	29
Incidence des opérations de fusion		
Trésorerie de clôture	23	101

(1) La trésorerie comprend les soldes de banque débiteurs ou créditeurs (ces derniers correspondant à des découverts momentanés) et les valeurs mobilières de placement.

## ANNEXE

Les informations ci-après constituent l'annexe aux comptes avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le total du bilan est de 28 012 millions d'euros et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 2 664 millions d'euros.

L'exercice commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. L'exercice 2024 s'est clos le 31 décembre 2024.

Les comptes de l'exercice 2024 ont été arrêtés par le Président de Renault s.a.s le 19 février 2025.

Les comptes de la société Renault s.a.s sont inclus dans les comptes consolidés de Renault S.A. (Renault Group).

### A. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### A.1 Contexte économique mondial

En 2024, toutes les marques du groupe progressent grâce à ses dix lancements de véhicules sur l'année. Les ventes de Renault Group s'élèvent à 2 265 milliers de véhicules sur l'exercice soit une hausse de ses ventes au niveau mondial de 1.3% par rapport à 2023. Le Groupe est dans une dynamique de succès avec trois de ses marques en volume croissant : Renault avec 1.8%, Dacia avec 2.7% et Alpine avec 5.9% par rapport à 2023.

#### A.2 Evolution de l'organisation du Groupe

Renault Group, depuis l'annonce de son plan Renaultion en 2020, s'est engagé à transformer ses activités et son organisation. Courant 2024, Renault Group a mis en œuvre la réorganisation des entités autour des activités Remanufacturing et finalisé celle autour des activités dédiées à Horse.

##### A.2.1 Structuration des entités du périmètre « ReMan »

L'activité remanufacturing (activité ReMan) constitue une Branche Complète d'Activité (BCA) au niveau de Renault s.a.s. Cette activité est une activité autonome de Renault s.a.s consistant en la rénovation ou l'adaptation de pièces mécaniques et mécatroniques.

La réalisation de l'ensemble de ces opérations de réorganisation a été achevée le 30 avril 2024. La réorganisation a principalement consisté en la mise en œuvre de diverses opérations de cessions de titres, d'apport partiel d'actifs et d'apports en nature. Elle a suivi les principales étapes ci-dessous :

- La réalisation de plusieurs réorganisations intragroupes au sein de Renault Group :
  - o La société « Renault Opération 5 » appartenant à 100% à Renault s.a.s est renommée The Remakers sas.
  - o Renault s.a.s a apporté à The Remakers sas l'activité ReMan (apports partiels d'actifs) l'ensemble des actifs, passifs, droits et obligations relatifs à l'activité ReMan (y compris le contrat de bail conclu avec la SNC Flins pour la partie concernant les locaux ReMan) en contrepartie de l'émission d'actions ordinaires. L'apport a un effet juridique et comptable en date du 30 avril 2024. Il est évalué à la valeur nette comptable des éléments d'actifs et passifs objet de l'apport, The Remakers sas restant sous le contrôle de Renault s.a.s.

Les apports à The Remakers sas se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	The Remakers
Immobilisations corporelles	8
Stocks	20
Créances clients	0
Autres créances	1
Trésorerie	24
Comptes de régularisation actifs	0
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>53</b>
Provision pour engagements de retraite	0
Provisions pour risques et charges	4
Fournisseurs	31
Dettes fiscales et sociales	2
Dettes sur immobilisations	0
Autres dettes	0
Comptes de régularisation passifs	0
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>37</b>
<b>TOTAL APPORTS</b>	<b>16</b>

- Renault s.a.s apporte le 1<sup>er</sup> mai 2024 à la société The Future is Neutral sas « TFIN » 100% des titres de The Remakers sas. Cet apport est rémunéré par l'émission par TFIN de nouvelles actions ordinaires. La valeur de l'apport est valorisée à la valeur nette comptable des titres de The Remakers sas, objet de l'apport. Les sociétés The Remakers sas et TFIN restent sous le contrôle de Renault s.a.s.
- En date du 1<sup>er</sup> mai 2024, Renault s.a.s apporte la totalité de ses titres de la société « TFIN » à la société Circular Economy Business s.a.s.u pour un montant de 36 millions d'euros.

### A.2.2 Structuration des entités du périmètre Horse

La structuration des entités du périmètre Horse s'est poursuivie en 2024 par une convention d'apport de titres à la société Horse Powertrain Limited à la date du 31 mai 2024.

Avant cette date, Renault s.a.s détenait 485.370.660 actions composant la totalité du capital social de la société Horse Powertrain Solution S.L.U, société de droit espagnol. Dans le cadre de la création d'une coentreprise (joint-venture) avec Zhejiang Geely Holding Limited et leurs filiales concernées (le « Groupe Geely ») ayant vocation à devenir un fournisseur mondial de groupes motopropulseurs thermiques et hybrides et de technologies associées pour véhicules légers, Renault s.a.s et le Groupe Geely ont convenu que, à la suite de leurs apports respectifs, ils détiennent chacun 3 000 000 000 actions nouvelles de la Société Bénéficiaire : Horse Powertrain Limited. Pour garantir une répartition de capital de la Société Bénéficiaire à 50%/50%, l'apport rémunéré par des titres de capital de la Société Bénéficiaire a été fixé à une valeur maximale de 3 500 millions d'euros.

Le 2 décembre 2024 Renault s.a.s, a cédé 5% des titres de Horse Powertrain Limited à Aramco Asia Singapore Pte. Ltd pour un prix provisoire de 324 millions d'euros. Le prix définitif sera déterminé au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 et donnera lieu à un encaissement de cash complémentaire ou à un remboursement à Aramco.

### **A.2.3 Participation à la création de la coentreprise Flexis**

En mars 2024, Renault s.a.s a participé à la constitution de la société Flexis sas, coentreprise détenue à hauteur de 45% en souscrivant à une augmentation de capital à hauteur de 215 millions d'euros. Volvo Group, actionnaire à 45% et CMA CGM Group, actionnaire à 10%, ont respectivement souscrit à hauteur de 215 millions d'euros et 48 millions d'euros. La société, basée en France, répondra aux besoins croissants d'une logistique urbaine décarbonée en développant une nouvelle génération de fourgons électriques.

### **A.2.4 Dissolution de la société Renault Mobility As an Industry**

Le 28 octobre 2024, Renault s.a.s, associé unique de la société Renault Mobility As an Industry a décidé d'une dissolution anticipée de celle-ci. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine à Renault s.a.s donnant lieu à un mali de fusion de 238 millions d'euros.

## **A.3 Principaux éléments d'exploitation**

Renault s.a.s a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 52,5 milliards d'euros contre 52,2 milliards d'euros en 2023, soit une progression de 0,5%. Les ventes de véhicules neufs (VP+VU) représentent 33,5 milliards d'euros (contre 33,3 milliards d'euros en 2023) correspondant à un volume de 1 870 milliers de véhicules vendus (contre 1 942 milliers en 2023) et les ventes de composants automobiles s'établissent à 9,5 milliards d'euros contre 10,4 milliards d'euros en 2023. Les ventes de véhicules d'occasion représentent 0,9 milliards d'euros contre 0,8 milliards d'euros en 2023.

Concernant les provisions pour engagements de retraite et assimilés, l'évolution du cadre conventionnel s'est traduite au 1er semestre 2024 par un changement de régime correspondant à une homogénéisation des droits entre les entités signataires et entre les statuts de salariés, et comprend une modification des modalités de calcul des indemnités de départ à la retraite. Dans les comptes de Renault s.a.s en 2024, cela se traduit par un produit de 89 millions d'euros.

Avec un résultat courant 2024 bénéficiaire de 2 792 millions d'euros, un résultat exceptionnel bénéficiaire de 121 millions d'euros, une participation des salariés aux résultats de 27 millions d'euros et une charge d'impôt de l'exercice de 222 millions d'euros, Renault s.a.s réalise, cette année, un bénéfice de 2 664 millions d'euros.

Les flux nets d'exploitation de Renault s.a.s positifs de 2 507 millions d'euros, en hausse de 1 262 millions par rapport à 2023 (flux positif de 1 245 millions d'euros) assortis d'un flux d'investissements nets positif pour 268 millions en baisse de 3 326 millions d'euros par rapport à 2023, ce qui s'est traduit par une baisse des dettes à hauteur de 2 853 millions d'euros (hausse de 1 884 millions d'euros en 2023). Au 31 décembre 2024, dans le cadre de la convention de centralisation de gestion de la trésorerie, Renault s.a.s est en position emprunteuse vis-à-vis de Renault S.A. de 4 430 millions d'euros (contre 7 258 millions d'euros en 2023).

## B. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la société Renault s.a.s ont été élaborés conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Celles-ci sont définies par le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par les règlements postérieurs.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### B.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

#### ***Ventes et constatation de la marge***

Les ventes de biens sont comptabilisées au moment où ceux-ci sont mis à la disposition des filiales commerciales étrangères ou du réseau de distribution s'il s'agit de concessionnaires, selon les termes contractuels au client final pour les ventes directes et selon les INCOTERM pour les ventes à des importateurs étrangers. La marge est constatée lors du transfert de propriété, y compris pour les ventes de véhicules avec engagement de reprise.

#### ***Primes d'incitation à la vente***

Le coût de ces programmes est déduit du chiffre d'affaires ou comptabilisé en charge suivant leur nature, lors de l'enregistrement des ventes correspondantes. Dans le cas où ils sont décidés postérieurement à cette vente, ils sont provisionnés dès la prise de décision.

#### ***Contrats à long terme***

Le chiffre d'affaires sur les contrats de service afférents à l'extension de garantie et à l'entretien des véhicules est comptabilisé à l'avancement. Les pertes probables font l'objet de provisions dans l'exercice dès lors qu'elles sont connues.

Les ventes de développements auprès de partenaires sont des contrats dont l'exécution peut se produire sur deux ou plusieurs exercices. Ces contrats font l'objet d'une reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge à l'avancement. Les pertes à terminaison font l'objet d'un provisionnement dès lors qu'une perte est probable.

### B.2. GARANTIE

Les coûts, supportés ou prévus, relatifs à la garantie constructeur, des véhicules et pièces vendus, sont constatés en charges lorsque les ventes sont enregistrées. Les provisions relatives aux coûts restants à supporter sont évaluées sur la base de données observées par modèle et motorisation selon le niveau des coûts et leur répartition sur les périodes couvertes par la garantie constructeur. Dans le cas de campagnes de rappel liées à des incidents découverts après le début de la commercialisation du véhicule, les coûts correspondants font l'objet de provisions dès lors que la décision d'engager la campagne est prise. Les recours engagés auprès des fournisseurs sont comptabilisés en réduction de la charge de garantie lorsque leur récupération est jugée quasi certaine.

### B.3. FRAIS DE RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET DEMARRAGE

Les frais de recherche, de développement et de démarrage sont comptabilisés en charges selon leur nature (frais de personnel, achats, ...) au cours de l'exercice pendant lequel ils sont encourus.

#### **B.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL**

En sus des amortissements dérogatoires, le résultat exceptionnel se compose des produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'ils se reproduisent de manière fréquente et régulière.

#### **B.5. CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE**

La contribution financière relative aux certificats d'économie d'énergie obtenue, directement ou indirectement via le fournisseur ou un tiers, dans le cadre de l'acquisition d'une immobilisation est traitée comme une subvention d'investissement. En l'absence d'immobilisation, celle-ci est constatée en une seule fois en produit exceptionnel.

#### **B.6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

La valeur brute des immobilisations est égale au coût historique d'acquisition ou de production. Les frais de conception sont incorporés au coût de production des immobilisations.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges sauf ceux engagés pour augmenter la productivité ou pour prolonger la durée de vie d'un bien.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilisation estimées des composants identifiés :

- Constructions (1)	15 à 30 ans
- Outillages spécifiques	2 à 10 ans
- Matériel et autres outillages (hors lignes de presse)	5 à 15 ans
- Lignes de presse et installation d'emboutissage et de peinture	20 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 6 ans
- Immobilisations incorporelles	3 à 5 ans

(1) Les constructions dont la mise en service est antérieure à 1987 sont amorties sur une durée pouvant aller jusqu'à 40 ans.

Lorsqu'un supplément d'amortissement de caractère fiscal est constaté (amortissement dérogatoire), il est enregistré en résultat exceptionnel. Cela s'applique principalement aux outillages qui se rapportent aux véhicules.

Les durées d'utilisation sont révisées périodiquement. Dans ce cadre, les actifs font l'objet d'un amortissement accéléré lorsque la durée d'utilisation initialement anticipée est raccourcie, en particulier dans le cas de décision d'arrêt de commercialisation d'un véhicule ou d'un organe, ou d'un rallongement lorsque la durée d'utilisation est prolongée.

Des changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels l'entreprise opère ou relatifs aux conditions d'utilisation des actifs pourraient constituer des indices de perte de valeur. Dans ce cas, la valeur recouvrable constitue la valeur la plus élevée de la valeur d'utilité ou de la juste valeur nette des actifs. La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, cette perte de valeur est comptabilisée en diminution des actifs concernés et en résultat exceptionnel.

## B.7. PARTICIPATIONS FINANCIERES

Par dérogation à la règle générale en matière d'évaluation des titres au bilan, Renault s.a.s a opté pour l'évaluation par équivalence des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive.

Conformément à l'avis n° 34 du Conseil National de la Comptabilité (juillet 1988),

- le périmètre d'application de la méthode correspond aux sociétés consolidées par intégration globale,
- les capitaux propres de ces sociétés sont déterminés sur la base des principes comptables retenus pour la consolidation. S'agissant d'une méthode d'évaluation, il n'est tenu compte d'aucune élimination concernant les opérations intra sociétés du Groupe,
- pour l'évaluation d'une filiale, les titres qu'elle détient sur des sociétés contrôlées de façon exclusive par le Groupe sont estimés selon la même méthode,
- la variation annuelle de la quote-part globale de capitaux propres représentative de ces titres ne constitue pas un élément de résultat ; elle est inscrite en capitaux propres au poste « Ecart d'équivalence », cet écart n'est pas distribuable et ne peut être utilisé pour compenser les pertes. Lorsque l'écart d'équivalence devient négatif, une provision pour dépréciation globale est dotée par le compte de résultat.

Les titres de participation des sociétés non contrôlées de façon exclusive figurent au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ils sont évalués à la plus faible des valeurs d'acquisition ou d'inventaire déterminées en prenant en compte la quote-part d'actif net et les perspectives de rentabilité. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## B.8. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et les en-cours sont évalués à leur coût de revient qui correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production ainsi qu'une quote-part des frais de structure liés à la fabrication. Les coûts de revient sont calculés selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

Une provision pour dépréciation des stocks de véhicules d'occasion, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation, est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur de réalisation. La dépréciation des stocks de véhicules neufs et pièces de rechange est déterminée de façon statistique.

## B.9. CREANCES

Les créances sont constatées lors du transfert de propriété des biens vendus. Chaque fois que la réalisation d'une créance Hors Groupe n'est pas certaine, son montant est porté en créance douteuse. Elle est dépréciée dès qu'apparaît une perte probable.

Les créances cédées à des tiers (titrisation, escompte) sont sorties de l'actif lorsque l'intégralité des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers.

## B.10. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat et intérêts courus pour les obligations ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

## **B.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges sont définies conformément au règlement ANC n° 2014-03. Elles correspondent à une obligation probable ou certaine à la date de clôture. Le passif éventuel correspond à une obligation qui n'est ni probable, ni certaine à la date d'établissement des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle une sortie de ressources ne l'est pas, ne donne pas lieu à constatation d'une provision et fait l'objet d'une information dans les engagements hors bilan.

### **- Provision pour ventes avec engagements de reprise**

La valeur de revente prévisionnelle d'un véhicule avec engagement de reprise est estimée en prenant en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion mais aussi ses perspectives d'évolution sur la durée d'écoulement des véhicules, qui peuvent être influencées par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme et des attentes en termes de motorisation, baisse des tarifs du constructeur). Dès lors qu'une perte est anticipée sur la vente du véhicule d'occasion, une provision pour risques et charges est constatée.

### **- Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme**

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements sont constatés en charges d'exploitation de la période à laquelle ils sont liés. Pour les régimes à prestations définies, concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de services ouvrant droit à prestations en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes d'acquisition des droits.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité et de rotation du personnel. Ils sont ensuite ramenés à la valeur actuelle sur la base des taux de marché fondés sur les obligations à long terme des émetteurs de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant à ces régimes, pour la partie excédant de plus de 10 % la plus grande des valeurs suivantes :

- valeur actualisée de l'obligation à la date de clôture au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

### **- Indemnités de fin de contrat de travail**

Le coût des mesures d'adaptation d'effectifs est pris en charge dès que les mesures décidées par la société ont été annoncées au personnel.

### **- Mesures de restructuration (autres que relatives au personnel)**

Le coût estimé des mesures de restructuration est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

## **B.12. CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVICES ETRANGERES**

La conversion des dettes et créances en devises est effectuée comme suit :

- conversion de l'ensemble des dettes et créances libellées en devises aux taux en vigueur à la clôture au 31 décembre ;
- enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;
- constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes de change latentes déterminées de la façon suivante :
  - détermination d'une position de change, devise par devise et échéance par échéance, constituée des éléments de bilan libellés en devises étrangères et des éléments de hors bilan en couverture du risque de change ;
  - compensation des gains et des pertes de change latents, devise par devise et échéance par échéance ;
  - comptabilisation des pertes de change latentes résiduelles par devise et par échéance.

## **B.13. CESSION-BAIL**

Les plus-values sur les immobilisations vendues en cession-bail (lease-back) sont comptabilisées en compte de régularisation passif au poste « produits constatés d'avance » et rapportées au résultat par fractions égales sur la durée du contrat.

## **B.14. INSTRUMENTS DE COUVERTURE**

En application du règlement ANC 2015-05, les variations de valeur des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan, sauf si la reconnaissance en partie ou en totalité de ces variations permet d'assurer un traitement symétrique avec l'élément couvert.

Ainsi, cette symétrie se traduit par une réévaluation de l'instrument de couverture dans un compte transitoire en contrepartie d'un compte Instruments de trésorerie en parallèle avec les écritures de différences de conversion constatées sur l'élément couvert.

Les instruments dérivés en Position Ouverte Isolée (POI) sont réévalués au bilan en contrepartie d'un compte d'écart de conversion à chaque clôture à leur valeur de marché. Si cette valeur fait apparaître une perte latente, celle-ci est provisionnée au compte de résultat.

## **B.15. ACCORD DE PARTICIPATION DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANSION DU GROUPE**

A compter de l'année 2024, Renault Group a mis en place un accord de participation Groupe.

Sont comprises dans le champ d'application de cet accord, Renault s.a.s pris pour l'ensemble de ses établissements situés en France, ainsi que plusieurs filiales du Groupe Renault de branches professionnelles différentes (Métallurgie, Commerce de Gros, Syntec), à savoir : ACI Villeurbanne, Manufacture Alpine Dieppe Jean Redele, Ampere Electricity pour l'ensemble de ses établissements, Alpine Cars, Sofrastock International, Société de Véhicules Automobiles de Batilly, SODICAM2, Renault Digital, Ampere Software Technology, The Remakers, Ampere SAS et Ampere Cléon.

La Réserve Spéciale de Participation constituée dans le cadre du présent accord couvrant l'ensemble des Entreprises visées ci-dessus est égale à la somme arithmétique des réserves calculées suivant la formule de calcul légale dans chacune de ces entreprises. Cette réserve spéciale de participation est répartie entre les Bénéficiaires de chaque entreprise selon leur durée de présence au cours de l'exercice considéré.

Le montant comptabilisé dans les comptes de la société au 31 décembre de l'année correspond au total réparti au prorata de ses salariés.

## C. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

### C.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

(en millions d'euros)	2024			2023		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Véhicules particuliers	9 122	17 652	26 774	7 745	17 748	25 493
Véhicules utilitaires	4 464	3 189	7 653	4 758	3 908	8 666
Composants Automobiles	964	8 559	9 523	818	9 600	10 418
Pièces de rechange véhicules	2 254	2 170	4 424	2 039	2 092	4 131
Outils et autres équipements	156	39	195	170	42	212
Refacturations et autres prestations	2 320	1 602	3 922	1 646	1 655	3 301
<b>TOTAL</b>	<b>19 280</b>	<b>33 211</b>	<b>52 491</b>	<b>17 175</b>	<b>35 046</b>	<b>52 221</b>

### C.2. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

#### C.2.1 Autres achats et charges externes

(en millions d'euros)	2024	2023
<b>Achat études, travaux et fournitures non stockés</b>	<b>2 311</b>	<b>2 800</b>
Prestation de façonnage des usines	419	1 239
Achats de services, travaux extérieurs et fournitures non stockés	1 892	1 561
<b>Services extérieurs</b>	<b>3 577</b>	<b>3 860</b>
Sous-traitance, contrats et études et recherches	3 233	3 480
Assurances, documentation, entretien et réparation et locations	344	380
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>3 033</b>	<b>2 806</b>
Transport	1 429	1 350
Publicité, moyens commerciaux et relations publiques	1 181	918
Personnel extérieur ou emprunté	174	237
Honoraires, commissions, frais de voyage et déplacement et autres	249	301
<b>TOTAL</b>	<b>8 921</b>	<b>9 466</b>

A titre d'information, en 2024, le montant total des frais de recherche et développement du compte d'exploitation s'élève à 1 849 millions d'euros (2 698 millions d'euros en 2023), en baisse de 31%. Cette baisse peut en partie s'expliquer par l'évolution de l'organisation du groupe commencée en 2023 avec le projet Ampère, la structuration des entités du périmètre Horse poursuivie en 2024 et le projet « Reman » en 2024.

Ils sont composés notamment de frais de personnel, d'achats de sous-traitance et de prototypes et des autres charges externes.

### C.2.2. Autres produits

En 2024, les autres produits comprennent :

(en millions d'euros)	2024	2023
Redevances	365	302
Indemnités d'assurances, de remise en état et autres produits	78	21
Subventions d'exploitation	51	54
Refacturation de consignes sur pièces de rechange	(2)	31
Gains de change réalisés sur exploitation	238	362
<b>TOTAL</b>	<b>730</b>	<b>770</b>

### C.3. IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

En 2024, les impôts, taxes et versements assimilés s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Contribution Economique Territoriale	26	34
Taxes et versements assimilés sur rémunérations	38	50
Retenues à la source	62	35
Organismes de formation	49	39
Contribution Sociale de Solidarité	52	53
Taxe foncière, redevances versées à l'Etat et autres taxes	9	16
Taxes sur véhicules diverses	20	9
<b>TOTAL</b>	<b>256</b>	<b>236</b>

## C.4. DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS D'EXPLOITATION

### C.4.1. REPRISES SUR PROVISIONS D'EXPLOITATION

Elles s'analysent comme suit :

#### REPRISES

(en millions d'euros)	2024	2023
Garantie	577	566
Stocks	202	194
Engagements de retraite et assimilés	154	154
Créances	1	57
Engagements de reprise	207	226
Risques et charges divers	193	120
<b>TOTAL</b>	<b>1 334</b>	<b>1 317</b>

### C.4.2. DOTATIONS AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION

Elles s'analysent comme suit :

#### DOTATIONS

(en millions d'euros)	2024	2023
Garantie	520	593
Stocks	221	210
Engagements de retraite et assimilés	32	50
Créances	3	46
Engagements de reprise	143	161
Risques et charges divers	298	338
<b>TOTAL</b>	<b>1 217</b>	<b>1 399</b>

## C.5. PRODUITS ET CHARGES LIES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les produits des titres et créances rattachées comprennent principalement les dividendes des filiales et participations (cf. note F.6) d'un montant de 1 330 millions d'euros (1 153 millions d'euros en 2023).

Les principaux dividendes perçus en 2024 proviennent des sociétés :

- RCI Banque avec 600 millions d'euros (600 millions d'euros en 2023),
- SICOFRAM avec 130 millions d'euros (2 millions d'euros en 2023),
- OYAK Renault avec 79 millions d'euros (53 millions d'euros en 2023),
- Renault Espana SA avec 77 millions d'euros (73 millions en 2023),
- Mais avec 76 millions d'euros (43 millions en 2023),
- Renault Finance avec 74 millions d'euros (57 millions d'euros en 2023),
- Renault Italia avec 53 millions d'euros (24 millions en 2023).

Les reprises de provisions s'élèvent à 31 millions d'euros et concernent principalement les titres Mais pour 14 millions d'euros (reprise de 35 millions d'euros en 2023), les titres de RBJAC pour 13 millions d'euros (reprise de 17 millions d'euros en 2023), les titres de Beyonca HK Ltd pour 1 million d'euros (dotation de 49 millions d'euros), les titres Exadis pour 1 million d'euros et les titres de FMEA pour 2 millions d'euros.

Les dotations aux provisions concernent principalement la dépréciation des titres HyVia pour 15 millions d'euros (27 millions d'euros en 2023), des titres Kadensis pour 10 millions d'euros (12 millions d'euros en 2023), des titres Flexis SAS pour 5 millions d'euros, et la dépréciation du prêt FLIT UK pour 11 millions d'euros.

## C.6. PRODUITS ET CHARGES LIES AU CHANGE

En application du règlement ANC 2015-05, les produits et charges latents ou réalisés sont reconnus et présentés au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur cet élément.

En 2024, la charge nette de change sur opérations financières est de 8 millions d'euros (quasiment nulle en 2023). Les principales devises concernées sont le BRL et le TRY.

## C.7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En 2024, les autres produits et charges financiers font ressortir une charge nette de 593 millions d'euros (contre 501 millions d'euros en 2023). Ils comprennent principalement :

- 431 millions d'euros d'intérêts versés à Renault SA dans le cadre de la convention de centralisation de gestion de trésorerie (409 millions d'euros en 2023),
- 7 millions d'euros d'intérêts versés à Renault Portugal SA,
- 119 millions d'euros de frais d'escomptes accordés (103 millions d'euros en 2023),
- 27 millions d'euros de charges de désactualisation dont 19 millions d'euros au titre des provisions pour engagement de retraite (28 millions d'euros en 2023),
- 43 millions d'euros d'intérêts reçus sur capitaux propres de Renault Do Brasil (44 millions d'euros en 2023),
- 52 millions d'euros de dotation de provision de dépréciation des prêts (3 millions d'euros en 2023).

## C.8. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Charges	Dotations aux provisions	Produits	Reprises de provisions	2024	2023
Résultat de cessions et amortissements des Immobilisations incorporelles et corporelles	(37)	(13)	65		15	650
Amortissements dérogatoires		(85)		119	34	52
Résultat de cessions des Immobilisations financières	(3 967)		4 120		153	1 427
Résultat des opérations de Fiducies	-		-		-	-
Résultat de cessions des autres éléments d'actifs et de passifs	8		9		17	105
Coûts de restructurations des effectifs	(74)	-	-	63	(11)	(35)
Autres	(120)	(10)	9	34	(87)	13
<b>TOTAL</b>	<b>(4 190)</b>	<b>(108)</b>	<b>4 203</b>	<b>216</b>	<b>121</b>	<b>2 212</b>

En 2024, le résultat de cessions des immobilisations financières comprend notamment :

- une plus-values dégagée sur les apports à Horse Powertrain Limited des titres de Horse Powertrain Holding et de prêts pour 436 millions d'euros,
- une moins-value sur la cession des titres de Horse Powertrain Limited à Aramco pour un montant de 26 millions d'euros,
- un mali de fusion de 238 millions d'euros lors du transfert universel de patrimoine de la société Renault Mobility As an Industry.

En 2023, il comprenait une plus-value relative à l'apport de propriétés intellectuelles à Rt Powertrain Spain SL pour 498 millions. Il comprenait également des plus-values dégagées sur les apports à New H Powertrain Holding, S.L.U Spain des titres de Horse Spain pour 1 181 millions d'euros, de Borda Do Campo Motores LTDA pour 94 millions d'euros et de Renault Yatirim ve ticaret anomim sirketi pour 58 millions d'euros, une plus-value de cession des titres Verkor pour 58 millions d'euros et de Renault Ireland pour 29 millions d'euros.

En 2024, le résultat de cessions des autres éléments d'actifs et de passifs correspond à l'enregistrement des apports de la branche « The Remakers ». En 2023 il comprenait l'enregistrement des apports de la branche d'activité à Ampère SAS et Ampère Software Technology.

Les coûts nets de restructurations des effectifs représentent 11 millions d'euros et correspondent aux coûts des dispositifs de dispense d'activité et des plans de rupture conventionnelle collective mis en place successivement entre 2020 et 2022.

## C.9. IMPOT SUR LES BENEFICES

Renault s.a.s, filiale française détenue à 100% par Renault S.A., verse directement à celle-ci le montant de l'impôt sur les bénéfices dont elle est redevable dans le cadre de la convention d'intégration fiscale qui les lie. Renault s.a.s comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

Les déficits ne sont imputables sur le bénéfice imposable que dans la limite d'un montant d'1 million d'euros majoré de 50 % du bénéfice imposable excédant ce premier montant.

La charge d'impôt 2024 vis-à-vis de Renault S.A. s'élève à 166 millions d'euros (contre 45 millions d'euros en 2023).

La charge d'impôt afférente à l'exercice est ventilée comme suit :

(en millions d'euros)	Résultat avant impôts	Impôts					Résultat net	
		Théorique	compensation	Crédit généré	Crédit d'impôt	Charge d'impôt nette	Théorique	Comptable
Résultat taux normal	2 792	(532)	532	186	(21)	166	2 095	2 626
Résultat taux réduit						-		
Résultat taux zéro								
Résultat exceptionnel taux normal	121	(22)	22			-	99	121
Résultat exceptionnel taux réduit								
Participation	(27)							(27)
Impôts - retenues à la source		16				16		(16)
Provision pour risques fiscaux		40				40		(40)
Impôts sur exercices antérieurs								
<b>TOTAL</b>	<b>2 886</b>	<b>(498)</b>	<b>554</b>	<b>186</b>	<b>(21)</b>	<b>222</b>	<b>2 194</b>	<b>2 664</b>

La charge nette d'impôt du compte de résultat s'élève à 222 millions d'euros et comprend :

- L'impôt sur les bénéfices pour 186 millions d'euros ;
- Les crédits d'impôts de l'année à hauteur de 21 millions d'euros ;
- Des charges de retenues à la source pour 16 millions d'euros ;
- Une dotation nette de provisions pour risques fiscaux de 40 millions d'euros (29 millions d'euros en 2023).

La situation fiscale latente s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024		2023		Variation	
	Actif (1)	Passif (2)	Actif (1)	Passif (2)	Actif (1)	Passif (2)
<b>Charges non déductibles temporairement</b>						
Provisions pour risques et charges	224		257		(33)	
Autres	111		115		(4)	
Opérations à taux réduit	-		-		-	
<b>Produits non taxables temporairement</b>						
<b>Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées</b>	14	(8)	7	(8)	7	-
<b>TOTAL</b>	<b>350</b>	<b>(8)</b>	<b>379</b>	<b>(8)</b>	<b>(29)</b>	<b>-</b>

(1) Correspond à un crédit futur d'impôt

(2) Correspond à une charge future d'impôt

Les provisions pour risques et charges, non déductibles au moment de leur dotation, concernent essentiellement les provisions pour engagements de retraite et autres avantages au personnel long terme, les provisions concernant les mesures d'adaptation d'effectifs et certaines provisions pour garantie.

Les déficits reportables de Renault s.a.s au 31 décembre 2024 s'élèvent à 20 360 millions d'euros.

## D. ANALYSE DU BILAN ACTIF

### D.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Dont Acquisitions Externes et Productions Internes	Dont Acquisitions intra-groupe Valeur historique	Cessions et mises au rebut	Valeur brute en fin d'exercice
Concessions, brevets, licences	995	73	73		(29)	1 039
Autres Immobilisations	-					-
<b>TOTAL</b>	<b>995</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>-</b>	<b>(29)</b>	<b>1 039</b>

Les variations des amortissements des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Amortissements et provisions en début d'exercice	Dotations	Dont Dotations de l'exercice	Dont Reprises Valeur Amortissement intra-groupe en valeur historique	Reprises	Amortissements et provisions en fin d'exercice
Concessions, brevets, licences	858	61	61	-	(29)	890
Autres Immobilisations	-					-
<b>TOTAL</b>	<b>858</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>-</b>	<b>(29)</b>	<b>890</b>

Les variations des valeurs brutes des immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Dont Acquisitions Externes et Productions Internes	Dont Acquisitions intra-groupe Valeur historique	Cessions et mises au rebut	Valeur brute en fin d'exercice
Terrains	17	-	-		-	17
Constructions	440	43	43		(21)	462
Outillages spécifiques	6 801	205	205		(303)	6 703
Installations techniques, matériels et autres outillages industriels	1 105	14	14		(243)	876
Autres immobilisations corporelles	378	32	32		(68)	342
Immobilisations corporelles en cours	56	11	11		-	67
Avances et acomptes	107	(51)	(51)		-	56
<b>TOTAL</b>	<b>8 903</b>	<b>254</b>	<b>254</b>	<b>-</b>	<b>(635)</b>	<b>8 523</b>

Les variations des amortissements et provisions relatifs aux immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Amortissements et provisions en début d'exercice	Dotations	Dont Dotations de l'exercice	Dont Reprises Valeur Amortissement intra-groupe en valeur historique	Reprises	Amortissements et provisions en fin d'exercice
Terrains	8	1	1		-	9
Constructions	307	18	18		(19)	306
Outillages spécifiques	6 481	109	109		(299)	6 291
Installations techniques, matériels et autres outillages industriels	1 024	14	14		(216)	822
Autres immobilisations corporelles	301	28	28		(57)	272
<b>TOTAL</b>	<b>8 121</b>	<b>170</b>	<b>170</b>		<b>(591)</b>	<b>7 700</b>

Les actifs immobilisés de Renault s.a.s en valeur nette comptable ont augmenté de 53 millions d'euros soit 5,8 % par rapport à fin 2023.

Cette stabilité d'évolution s'explique principalement par la diminution des acquisitions sur 2024 de 71% en raison de l'implantation plus importante de nouvelles gammes sur 2023. Les désinvestissements ont également diminué de 48% en raison des opérations de restructuration d'Ampère et de Horse qu'a connu le Groupe en 2023.

En 2024, l'apport partiel d'actif à « The Remakers » et la transmission universelle de patrimoine de la société Renault Mobility As an Industry, ont été comptabilisées en valeur nette comptable avec reprise de la valeur brute et de la valeur d'amortissement.

## D.2. PARTICIPATIONS EVALUEES PAR EQUIVALENCE

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentations (1)	Diminutions (2)	Reclassement (3)	Montant en fin d'exercice
Total valeurs nettes	19 270	111	(4 067)		15 314
<b>TOTAL NET</b>	<b>19 270</b>	<b>111</b>	<b>(4 067)</b>	<b>-</b>	<b>15 314</b>

(1) Les augmentations s'expliquent d'une part par :

- Les augmentations de capital de Elto Holding pour 19 millions d'euros ;
- L'apport des titres Circular Economy Business sas pour 36 millions d'euros ;
- Dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine de la société Renault Mobility As an Industry, les titres ci-dessous ont été apportés :
  - L'apport des titres Car Sharing Mobility services pour 6 millions d'euros ;
  - L'apport des titres Glide.io pour 2 millions d'euros ;
  - L'apport des titres Coolnagour Ltd pour 48 millions d'euros.

(2) Les diminutions s'expliquent par :

- L'apport des titres de Horse Powertrain Solution S.L.U pour 2 787 millions d'euros à Horse Powertrain Ltd,
- L'apport des titres The Future Is Neutral pour 107 millions d'euros,
- La transmission universelle du patrimoine de la Renault Mobility As an Industry pour 102 millions d'euros.

La variation nette des écarts d'équivalence dégage une diminution de valeur de 1 071 millions d'euros.

Les participations évaluées par équivalence sont recensées dans la note F.6.

### D.3. AUTRES PARTICIPATIONS

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentations (1)	Diminutions (2)	Dotations (3)	Reprises (4)	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes	1 002	3 446	(4)			4 444
Provisions pour dépréciation	(722)			(30)	16	(736)
<b>TOTAL NET</b>	<b>280</b>	<b>3 446</b>	<b>(4)</b>	<b>(30)</b>	<b>16</b>	<b>3 708</b>

(1) Les augmentations portent principalement sur :

- L'augmentation de capital de HyVia pour 15 millions d'euros, de Kadensis pour 8 millions d'euros, de Flexis SAS pour 215 millions d'euros et de Alliance Venture BV pour 47 millions d'euros ;
- L'apport des titres de The Mobility House pour 5 millions d'euros dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine de la société Renault Mobility As an Industry ;
- L'apport net des cessions à Horse Powertrain Limited pour un montant de 3 150 millions d'euros.

(2) Les diminutions portent principalement sur la cession totale des titres Alliance Automotive Research & Development pour 4 millions d'euros.

(3) Les dotations concernent principalement la dépréciation des titres des sociétés Flexis SAS pour 5 millions d'euros, HyVia pour 15 millions d'euros et Kadensis pour 10 millions d'euros.

(4) Les reprises concernent principalement la dépréciation des titres Motorlu Araclar Imalat Sanayi AS pour 14 millions d'euros, Exadis pour 1 millions d'euros et de Beyonca pour 1 million d'euros.

Au 31 décembre 2024, les « autres participations » sont les suivantes :

(en millions d'euros)	% de détention	2024		2023	
		Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
HORSE POWERTRAIN	45%	3 150	0	3 150	
FLEXIS	45%	215	(5)	210	
MAIS	49%	223	(97)	126	112
Alliance Venture BV	40%	103	0	103	55
ARVENE	35%	30	0	30	30
Kadensis	90%	36	(22)	14	16
Exadis	27%	7	0	7	6
Renault Vehicule Innovation	100%	6	0	6	6
THE MOBILITY HOUSE	1%	5	0	5	
Mobilize Invest	100%	5	0	5	5
eGT New Energy Automotive Co.,Ltd	25%	4	0	4	4
AV Simulation	15%	4	0	4	4
S2R	100%	3	0	3	3
Renault Middle East DMCC	100%	2	0	2	2
Beyonca	14%	49	(48)	1	0
Mobility Trader Holding	1%	20	(19)	1	1
Alliance Automotive Research & Development					4
Girève	4%	1	(1)	0	1
Tokai 1	15%	1	(0)	0	0
Hungaria Alliance Logistics	100%	2	(2)	0	0
Renault Brilliance Jinbei Automotive Co., Ltd	19%	260	(260)	0	0
JMEV	50%	109	(109)	0	0
Renault Pars	51%	81	(81)	0	0
HyVia	50%	42	(42)	0	0
PI-VI Ricambi S.r.l	100%	15	(15)	0	0
Renault USA	100%	13	(13)	0	0
ETG	100%	11	(11)	0	0
Renault Algérie Production	49%	10	(10)	0	1
Renault Tech	100%	0	0	0	
Autres		3	(1)	2	
<b>TOTAL</b>		<b>4 409</b>	<b>(736)</b>	<b>3 673</b>	<b>250</b>

## D.4. CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Prêts	850	439	(600)	689
Dividendes à recevoir	91	46	(47)	90
Autres	9	35	(8)	36
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>950</b>	<b>520</b>	<b>(655)</b>	<b>815</b>
Provisions pour dépréciation	-	(105)	-	(105)
<b>TOTAL NET</b>	<b>950</b>	<b>415</b>	<b>(655)</b>	<b>710</b>

Au 31 décembre 2024, les opérations relatives aux prêts concernent

- Horse Powertrain Limited pour un montant de 259 millions d'euros à échéance en 2027,
- New Horse Powertrain pour 250 millions d'euros à échéance en 2026,
- Flit Technologies UK pour 83 millions de livre sterling (soit une contrevaletur de 100 millions d'euros au 31/12/2024) à échéance 2025,
- Flexis pour 45 millions d'euros à échéance 2025
- Coolnagour Ltd pour 34 millions d'euros dont 28 millions à échéance 2025.

Les augmentations sur les dividendes à recevoir portent principalement sur Renault Do Brasil SA un montant de 19 millions d'euros et sur Renault Ukraine pour 11 millions d'euros et les quotes-parts des résultats 2024 des SNC pour un montant de 15 millions d'euros (SNC R-DREAM pour 11 millions d'euros, SNC Sandouville pour 3 millions d'euros et SNC Flins pour 1 million d'euros).

Les diminutions sur les dividendes à recevoir concernent pour un montant de 1 million d'euros la dévaluation des dividendes à recevoir de la part de SOFASA, et le montant des quotes-parts des résultats 2023 des SNC pour 46 millions d'euros (SNC R-DREAM pour 23 millions d'euros, SNC Sandouville pour 19 millions d'euros et SNC Flins pour 4 millions d'euros).

L'augmentation des intérêts courus de 35 millions d'euros concerne le prêt à Horse Powertrain Limited pour un montant de 10 millions d'euros, Horse Powertrain Solutions, S.L.U. pour 1 million d'euros et des prêts apportés lors la transmission universelle de patrimoine de la société Renault Mobility As an Industry pour un montant de 25 millions d'euros (Coolnagour Limited pour 14 millions d'euros et Flit tech pour 11 millions d'euros).

La provision pour dépréciation de 105 millions d'euros correspond aux prêts accordés à Flit UK issus de la transmission universelle de patrimoine de la société Renault Mobility As an Industry.

## D.5. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Fonds Avenir Automobile	175			175
Fonds Avenir Automobile 2	75			75
Fonds Partech Growth et Partech Entrepreneur II	17			17
Fond SHIFT4GOOD	20			20
Obligations	4			4
<b>Total autres titres immobilisés (Note D.5.1)</b>	<b>291</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>291</b>
Prêts effort construction	126	6		132
Autres prêts	53	20		73
<b>Total des prêts (Note D.5.2)</b>	<b>179</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>205</b>
<b>Dépôts de garantie (Note D.5.3)</b>	<b>27</b>		<b>(2)</b>	<b>25</b>
<b>Total valeurs brutes autres immobilisations financières</b>	<b>497</b>	<b>26</b>	<b>(2)</b>	<b>521</b>
Provisions pour dépréciation des autres titres immobilisés	(125)		2	(123)
Provisions pour dépréciation des prêts	(27)	(53)	1	(79)
<b>TOTAL NET</b>	<b>345</b>	<b>(27)</b>	<b>1</b>	<b>319</b>

### D.5.1 AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les fonds mentionnés dans le tableau ci-dessus sont des Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI). Le Fonds Avenir Automobile (FAA) et le Fonds Avenir Automobile 2 (FAA 2) ont pour objectif de consolider les équipementiers stratégiques pour la filière automobile et d'accompagner des sociétés de ce secteur dans leur projet de développement international et de diversification. La valeur des parts du FAA et du FAA 2 a été dépréciée respectivement de 120 millions d'euros et de 3 millions d'euros au 31 décembre 2024. Le fonds Partech et Shift4Good ont pour objectif d'investir dans des start-ups innovantes dans les domaines du digital, des technologies de l'information et de la communication, et dans des petites et moyennes entreprises innovantes en phase de développement.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des investissements dans ces fonds :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Date engagement	Nombre de parts	Valeur de la part en Eur	Montant souscrit	Montant versé	Montant en fin d'exercice
Fonds Avenir Automobile	175	2021	200 000	875	175	145	175
Fonds Avenir Automobile 2	75	2021	75 000	1 000	75	18	75
Fonds Partech Entrepreneur II	2	2015	200	10 000	2	2	2
Fonds Partech Growth et Partech International Ventures VII	10	2016	1 000	1 000	10	10	10
Fonds Partech Growth et Partech Entrepreneur III	5	2019	500	1 000	5	4	5
Fond SHIFT4GOOD	20	2022			20	9	20
Obligations	4						4
<b>TOTAL NET</b>	<b>291</b>				<b>287</b>	<b>188</b>	<b>291</b>

### D.5.2. PRETS

Les prêts sont constitués de 132 millions d'euros de prêts versés aux organismes collecteurs de l'effort construction (126 millions d'euros en 2023), dépréciés à hauteur de 17 millions d'euros (15 millions en 2023).

Les mouvements sur les autres prêts comprennent essentiellement le nouveau prêt accordé à Hyvia pour 15 millions d'euros et des intérêts courus pour 4 millions d'euros.

Les prêts Hyvia ont été totalement dépréciés pour un montant total de 48 millions d'euros.

### D.5.3. DEPOTS DE GARANTIE

Dans le cadre de l'information judiciaire ouverte en 2017 concernant certains véhicules Diesel d'anciennes générations (Euro5 et Euro6b), l'application de la procédure de mise en examen de Renault s.a.s s'est traduite par un dépôt de cautionnement de 20 millions d'euros en 2021.

En 2024, un remboursement de dépôt de garantie concernant PEPSO III a eu lieu pour un montant de 2 millions d'euros.

### D.6. STOCKS ET EN COURS

(en millions d'euros)	2024			2023		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières Premières & Emballages	537	(75)	462	532	(68)	464
En-cours de Production	26	-	26	16	-	16
Produits finis et Pièces détachées	1 020	(99)	921	1 066	(88)	978
Dont :						
<i>Pièces pour première monte</i>	125	-	125	126	-	126
<i>Pièces de Rechange</i>	426	(96)	330	363	(83)	280
<i>Véhicules Neufs</i>	469	(3)	466	577	(5)	572
Véhicules occasion	188	(35)	153	177	(34)	143
<b>TOTAL</b>	<b>1 771</b>	<b>(209)</b>	<b>1 562</b>	<b>1 791</b>	<b>(190)</b>	<b>1 601</b>

La baisse des valeurs brutes de 20 millions d'euros résulte principalement de la baisse des stocks de véhicules neufs, partiellement compensée par l'augmentation des stocks de pièces de rechange et de véhicules d'occasion.

La diminution de 108 millions d'euros des véhicules neufs en 2024 s'explique par la progression des ventes, entraînant une réduction des stocks (29 568 unités contre 37 685 en 2023).

Dans le même temps, les stocks d'en-cours de production augmentent, notamment pour les biens d'équipement, accompagnés d'une hausse du volume des véhicules d'occasion (augmentation de 518 véhicules d'occasion entre 2023 et 2024) et d'un renforcement de l'activité sur les pièces de rechange.

Les dépréciations de stocks sont en hausse de 19 millions d'euros (soit une augmentation de 10%) entre 2023 et 2024, principalement sur les emballages logistiques et les pièces de rechange.

## D.7. AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES

Ce poste comprend 16 millions d'euros d'avances versées à des fournisseurs en difficulté pour lesquels Renault doit maintenir les approvisionnements en pièces nécessaires à sa production. Pour faire face au risque identifié de non-recouvrement de ces avances, la totalité des celles-ci ont fait l'objet d'une dépréciation.

## D.8. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Ils s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
<b>Clients</b>		
France	297	165
Etranger	2 540	2 072
<b>Total</b>	<b>2 837</b>	<b>2 237</b>
<b>Clients douteux</b>		
France	11	8
Etranger	721	720
<b>Total</b>	<b>732</b>	<b>728</b>
<b>Factures à établir</b>	642	596
<b>Total</b>	<b>642</b>	<b>596</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>(744)</b>	<b>(741)</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>3 467</b>	<b>2 820</b>

Ce poste exclut les créances sur le réseau de distribution et les créances sur la clientèle qui font l'objet d'une cession aux sociétés de financement des ventes du Groupe Renault ou à des tiers externes au Groupe dans le cadre par exemple d'une convention d'escompte ou d'affacturage. Les cessions de créances France et Export (hors réseau de distribution) s'élèvent à 1 020 millions d'euros au 31 décembre 2024 (1 019 millions d'euros en 2023).

La hausse des factures à établir s'explique principalement par les FAE Ampere pour 176 millions d'euros.

Les dépréciations de 744 millions d'euros (741 millions d'euros en 2023) sont principalement constituées vis-à-vis de l'Iran (674 millions d'euros), de la Russie (25 millions d'euros), de Renault Algérie Production (4 millions d'euros), de Renault Brilliance Jinbei (10 millions d'euros) et de MMM Autoparts (3 millions d'euros).

Toutes les créances clients et comptes rattachés sont à échéance à moins d'un an à l'origine.

## D.9. AUTRES CREANCES

Les autres créances sont à échéance à moins d'un an et comprennent principalement des créances de nature fiscale et sociale.

(en millions d'euros)	2024	2023	Variation
Personnel	11	8	3
Fournisseurs débiteurs	287	70	217
Etat créances de TVA	599	518	81
Comptes courants filiales	27	13	14
Etat créances d'Impôts	92	134	(42)
Etat produits à recevoir	6	8	(2)
Autres	85	163	(78)
<b>Total brut</b>	<b>1 107</b>	<b>914</b>	<b>193</b>
<b>Dépréciation</b>	<b>(8)</b>	<b>(12)</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>1 099</b>	<b>902</b>	<b>197</b>

Les créances d'impôts (92 millions d'euros) comprennent principalement le Crédit d'Impôt Recherche des années 2021 à 2024 (66 millions d'euros) et le Crédit d'Impôt Mécénat de l'année 2024 (26 millions d'euros).

## D.10. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les comptes de régularisation actif comprennent :

- des charges constatées d'avance pour 513 millions d'euros (498 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Leurs principales évolutions sont :

- Une baisse de l'étalement des moyens commerciaux (82 millions d'euros en 2024 contre 182 millions d'euros en 2023) ;
- Une augmentation des tickets d'entrée fournisseurs (227 millions d'euros en 2024 contre 159 millions d'euros en 2023) ;
- Une augmentation de l'étalement des autres services extérieurs, principalement les licences informatiques et les assurances logistiques (101 millions d'euros en 2024 contre 64 millions d'euros en 2023) ;
- Une baisse sur le suivi des contrats avec les partenaires (16 millions d'euros en 2024 contre 29 millions d'euros en 2023) ;
- Une augmentation de la refacturation par Renault S.A. des coûts de plans de stocks options et actions gratuites au cours de la période (62 millions d'euros en 2024 contre 37 millions d'euros en 2023).

- des écarts de conversion actif pour 32 millions d'euros (31 millions d'euros au 31 décembre 2023) qui se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Ecarts de conversion actif : Exploitation	20	28
Ecarts de conversion actif : Financier	12	3
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>31</b>

Les échéances des comptes de régularisation actif sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2024	2023
Part à moins d'un an	378	385
Part à plus d'un an et moins de 5 ans	167	144
<b>TOTAL</b>	<b>545</b>	<b>529</b>

## E. ANALYSE DU BILAN PASSIF

### E.1. CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Solde en début d'exercice	Affectation du résultat	Distribution	Augmentations	Diminutions	Résultat de l'exercice	Solde en fin d'exercice
Capital	537						537
Prime d'apports	2 241						2 241
Réserve légale	53						53
Autres réserves	1						1
Ecart d'équivalence (1)	4 100				(437)		3 663
Report à nouveau	(3 882)	2 943					(939)
Résultat de l'exercice	2 943	(2 943)				2 664	2 664
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	285			85	(119)		251
<b>TOTAL</b>	<b>6 278</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>85</b>	<b>(556)</b>	<b>2 664</b>	<b>8 471</b>

(1) Explication de la diminution en note D.2

Le capital de Renault s.a.s est composé de 35 238 449 actions d'une valeur nominale de 15,25 euros.

L'affectation du résultat de l'exercice 2023, décidée par l'Associé Unique le 16 mai 2024 s'est traduite par la mise en report à nouveau du résultat 2023 de 2 942 572 215,64 euros, sans distribution de résultat

### E.2. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL A LONG TERME

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme accordés au personnel concernent essentiellement des salariés en activité.

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

S'agissant des régimes à cotisations définies, la société verse des cotisations assises sur les salaires aux organismes nationaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance. Pour 2024, le montant des cotisations s'élève à 182 millions d'euros. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

S'agissant des régimes à prestations définies, ces derniers donnent lieu à constitution de provisions et concernent essentiellement les indemnités de départ à la retraite, un régime de retraite supplémentaire et d'autres avantages à long terme (Médailles du travail).

En France, pour donner suite à la publication de l'ordonnance n°2019-697 du 3 juillet 2019, prise sur le fondement de l'article 197 de la Loi Pacte et réformant le régime de retraite supplémentaire à prestations définies, Renault s.a.s a procédé à la fermeture au 31 décembre 2019 du régime de retraite supplémentaire à prestations définies mis en place en France fin 2004. La population éligible à ce groupe fermé était composée des membres du Comité exécutif Groupe, justifiant de 5 années d'ancienneté dans le Groupe dont 2 ans au Comité exécutif Groupe et d'une condition de présence du mandataire social (le cas échéant) au moment où il fera valoir ses droits à la retraite. La provision relative aux retraités est maintenue au bilan et est partiellement financée. Les 69 millions d'euros de juste valeur des actifs de couverture sont relatifs à ce régime à prestations définies.

## Indemnités de départ à la retraite et assimilées

L'évolution de la provision pour indemnités de départ à la retraite et assimilées s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>513</b>	<b>644</b>
Coût normal	24	30
Interêts sur la dette	19	28
Ecart actuariels (P&L-Other long-term benefits)	1	0
Rentabilité des actifs	(2)	(3)
Amortissements des écarts actuariels	2	29
Prestations payées et contributions versées	(32)	(42)
Coût des services passés et pertes (profits) sur liquidation (1)	(87)	(19)
Réduction, liquidation de régime (2)	(29)	(154)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>409</b>	<b>513</b>

(1) Les coûts des services passés correspondent à l'impact de la réforme des retraites calculé sur l'ouverture de l'exercice et à l'impact du plan amendement des UPA.

(2) Les effets des réductions/liquidation de régimes, correspondent à l'accélération de la reconnaissance du stock des écarts actuariels passés, liés aux transferts de salariés dans les sociétés Françaises du Group et aux curtailment.

Comparaison de la valeur des engagements avec les provisions constituées  
(en millions d'euros)

<b>HYPOTHESES ACTUARIELLES au</b>	<b>31.12.24</b>	<b>31.12.23</b>
Date de début de période	01/01/2024	01/01/2023
Date de fin de période	31/12/2024	31/12/2023
Duration	11 ans	13 ans
Taux d'actualisation	3,40%	3,30%
Taux d'augmentation des salaires	3,20%	2,40%
Taux de rendement des actifs de couverture	2,50%	2,50%
Age de départ à la retraite	63 à 66 ans	64 à 65 ans
<b>ÉVOLUTION DE LA DETTE ACTUARIELLE</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Dettes actuarielles à l'ouverture</b>	<b>684</b>	<b>723</b>
Coût normal	24	30
Intérêts sur la dette	19	28
Ecart actuariel (OCI)	44	128
Effet de la réduction / liquidation de régime	1	
Autres	(18)	
Prestations payées	(37)	(46)
Réduction, liquidation de régime	(5)	(161)
Coût des services passés et pertes (profits) sur liquidation	(96)	(18)
<b>Dettes actuarielles à la clôture</b>	<b>616</b>	<b>684</b>
<b>ÉVOLUTION DES ACTIFS DE COUVERTURE</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture</b>	<b>78</b>	<b>76</b>
Rendement espéré des actifs	2	3
Cotisations payées par l'entreprise		
Pertes et (gains) actuariels	(6)	3
Prestations payées	(5)	(4)
<b>Juste valeur des actifs de couverture à la clôture</b>	<b>69</b>	<b>78</b>
<b>COUVERTURE FINANCIÈRE</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Couverture financière du plan	547	606
Stock de (pertes) et gains actuariels non reconnus	(138)	(93)
Stocks du coût des services passés non reconnus		
<b>Provision au 31-déc</b>	<b>409</b>	<b>513</b>
<b>COÛT SUR LA PÉRIODE</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Coût normal	24	30
Intérêt sur la dette	19	28
Effet de la réduction / liquidation de régime	1	
Rendement espéré des actifs	(2)	(3)
Amortissements des pertes et (gains) actuariels	2	29
Effet des réductions	(6)	7
Coût des services passés	(87)	(19)
<b>Coût sur la période</b>	<b>(49)</b>	<b>72</b>

Les engagements partiellement financés sont relatifs au régime de retraite supplémentaire et s'élevaient à 69 millions d'euros au 31 décembre 2024. Le solde des engagements n'est pas préfinancé. Les actifs de couverture du régime de retraite supplémentaire ne sont pas investis en instruments financiers émis par Renault s.a.s.

### E.3. AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (HORS ENGAGEMENTS DE RETRAITE)

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Dotations	Reprises avec consommation	Reprises sans consommation	Transferts	Montant en fin d'exercice
<b>Provisions pour risques filiales</b>	<b>37</b>	-	<b>(13)</b>	-	-	<b>24</b>
- Part à moins d'un an	-	-	-	-	-	-
- Part à plus d'un an	37	-	(13)	-	-	24
<b>Provisions pour coûts de restructuration et mesures d'adaptation des effectifs</b>	<b>101</b>	-	<b>(59)</b>	<b>(4)</b>	-	<b>38</b>
- Part à moins d'un an	101	-	(59)	(4)	-	38
- Part à plus d'un an	-	-	-	-	-	-
<b>Provisions pour garantie</b>	<b>780</b>	<b>520</b>	<b>(550)</b>	<b>(36)</b>	-	<b>714</b>
- Part à moins d'un an	365	268	(550)	(36)	273	320
- Part à plus d'un an	415	252	-	-	(273)	394
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>	<b>972</b>	<b>501</b>	<b>(297)</b>	<b>(130)</b>	-	<b>1 046</b>
- Part à moins d'un an	503	298	(255)	(96)	1	451
- Part à plus d'un an	469	203	(42)	(34)	(1)	595
<b>TOTAL</b>	<b>1 890</b>	<b>1 021</b>	<b>(919)</b>	<b>(170)</b>	-	<b>1 822</b>
Dont dotations et reprises :						
- d'exploitation		961	(833)	(146)		
- financières		11	(14)	-		
- exceptionnelles		9	(72)	(24)		
- impôt sur les bénéfices		40	-	-		
CT	969	566	(864)	(136)	274	809
LT	921	455	(55)	(34)	(274)	1 013

La provision pour restructuration comprend essentiellement une provision relative à la mise en place de mesures d'adaptation des effectifs.

Les autres provisions comprennent notamment 179 millions d'euros de provisions sur les Ventes Avec Engagement de Reprise (244 millions d'euros en 2023), 30 millions d'euros de provisions pour risques de recours fournisseurs (38 millions d'euros en 2023), 178 millions d'euros de provisions constituées dans le cadre de l'application de la directive européenne relative aux véhicules et batteries hors d'usage (111 millions d'euros en 2023), 6 millions d'euros de provisions relatives au plan satisfaction client (5 millions d'euros en 2023), 5 millions d'euros de provision de perte de change (12 millions d'euros en 2023).

Chacun des litiges connus dans lesquels Renault s.a.s est impliqué a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

## E.4. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

### E.4.1. EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En 2024, le solde créditeur de la banque s'élève à 2 millions d'euros (pas de solde créditeur 2023).

### E.4.2. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Les emprunts dont le montant s'élève à 4 674 millions d'euros (7 487 millions d'euros en 2023) sont contractés principalement auprès de sociétés du Groupe et sont rémunérés aux taux du marché. Ils ont tous une échéance inférieure à un an et ne comprennent pas d'intérêts courus au 31 décembre 2024. Aucun emprunt n'est assorti de sûretés réelles.

Le poste comprend 4 430 millions d'euros de dettes vis-à-vis de Renault S.A, 244 millions d'euros vis-à-vis de Renault Portugal.

## E.5. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES ET AUTRES DETTES

### E.5.1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Toutes les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont à échéance à moins d'un an.

(en millions d'euros)	2024	2023
Fournisseurs	4 250	3 449
Fournisseurs effets à payer		-
Fournisseurs factures à recevoir	3 232	2 923
<b>TOTAL</b>	<b>7 482</b>	<b>6 372</b>

### E.5.2. AUTRES DETTES

(en millions d'euros)	2024	2023
Avances et acomptes reçus sur commandes	3	4
Comptes clients créditeurs et RRR à accorder	2 546	2 509
Autres	336	401
<b>TOTAL</b>	<b>2 885</b>	<b>2 914</b>

Les remises, rabais, ristournes, concernent principalement les moyens commerciaux mis en place par Renault en faveur du Réseau. La hausse s'explique par un effet volume et un effet taux.

## E.6. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Ce poste comprend :

- des produits constatés d'avance pour 1 079 millions d'euros (1 217 millions d'euros au 31 décembre 2023) essentiellement liés au suivi des contrats en partenariat pour 232 millions d'euros (439 millions d'euros en 2023) avec Nissan et Daimler principalement et aux contrats de services pour 750 millions d'euros (689 millions en 2023).

- des produits d'écarts de conversion passif pour 55 millions d'euros (26 millions d'euros au 31 décembre 2023) qui se répartissent comme suit :

---

(en millions d'euros)	2024	2023
Ecarts de conversion Passif : Exploitation	40	20
Ecarts de conversion Passif : Financier	15	6
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>26</b>

---

Les échéances des comptes de régularisation passif sont les suivantes :

---

(en millions d'euros)	2024	2023
Part à moins d'un an	975	964
Part à plus d'un an et moins de 5 ans	159	279
<b>TOTAL</b>	<b>1 134</b>	<b>1 243</b>

---

## F. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

### F.1. TRANSACTIONS AVEC L'ETAT ET LES ENTREPRISES PUBLIQUES

Dans le cadre de son activité, le Groupe réalise des transactions avec l'Etat et des entreprises publiques comme UGAP, EDF, La Poste, etc. Ces opérations sont effectuées à des conditions normales et courantes et représentent un chiffre d'affaires de 312 millions d'euros en 2024 (308 millions d'euros en 2023) et une créance au 31 décembre 2024 de 48 millions d'euros (683 millions d'euros au 31 décembre 2023).

### F.2. EFFECTIFS

Les effectifs moyens sur les exercices 2023 et 2024 s'analysent comme suit :

(en nombre de personnes)	2024	2023
Alternants	934	1 093
Non cadres	7 595	11 494
Cadres	7 901	9 508
<b>TOTAL</b>	<b>16 430</b>	<b>22 095</b>

La baisse des effectifs moyen fait suite au Carve-out des entités AMPERE au 01/11/2023 et de the Remakers au 01/05/24.

### F.3. INFORMATION RELATIVE AUX REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Il n'y a pas de rémunération pour les membres du Conseil d'Administration et le Président de Renault s.a.s.

Le Conseil d'Administration de Renault s.a.s a la même composition que celui de Renault S.A.

La rémunération du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux de Renault S.A. (i.e. le Président du Conseil d'Administration et le Directeur général) figure dans le rapport du gouvernement d'entreprise de Renault S.A. et dans le document d'enregistrement universel.

## F.4. AUTRES ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS

Les « engagements hors bilan » se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
<b><u>Autres engagements reçus</u></b>	<b>394</b>	<b>331</b>
Avals, cautions et garanties	62	64
Commandes fermes d'immobilisations	332	267
<b>TOTAL</b>	<b>394</b>	<b>331</b>
<b><u>Engagements donnés</u></b>	<b>2 679</b>	<b>3 234</b>
Engagements liés aux contrats d'approvisionnements	2 679	3 234
Engagements de financement	-	-
<b><u>Autres engagements donnés</u></b>	<b>3 073</b>	<b>3 456</b>
Avals, cautions et garanties	268	490
Hypothèques, nantissements et autres sûretés		
Commandes fermes d'immobilisations	332	267
Engagements de reprises de véhicules	1 177	1 442
Engagements donnés sur opérations d'achats de titres	25	61
Engagements de locations	362	407
Autres engagements hors bilan donnés	909	789
<b>TOTAL</b>	<b>5 752</b>	<b>6 690</b>

Les avals, cautions et garanties donnés concernent essentiellement les garanties données aux organismes financiers, en France et à l'étranger, au titre des emprunts contractés par les filiales du Groupe.

Dans le cadre de son plan stratégique de développement du véhicule électrique, Renault s.a.s a pris des engagements auprès des fournisseurs afin de sécuriser ses approvisionnements pour un montant d'achats de matières premières de 1 909 millions d'euros, de batteries pour 739 millions d'euros et d'énergie en France pour 31 millions d'euros.

Des swaps de devises ont été contractés à hauteur de 9 MGBP (pour une contrevaletur totale de 11 millions d'euros) afin de couvrir le risque de change associé à des prêts court terme en devises accordés aux filiales. Au 31 Décembre 2024, la juste valeur de ces swaps est de 133 millions d'euros.

Des swaps de devises ont été contractés à hauteur de 1 016 MCNY (pour une contrevaletur de 134 millions d'euros) afin de couvrir le risque de change associé aux prix des véhicules en CNY et à des factures à payer à la filiale eGT. Au 31 Décembre 2024, la juste valeur de ces swaps est de 2 millions d'euros.

La direction des Achats de Renault s.a.s peut être amenée à couvrir en partie son risque sur les matières premières à l'aide d'instruments financiers tels que des achats de swaps, options d'achat et de tunnels. Ces couvertures sont liées à des opérations physiques d'achats pour les besoins des usines concernées. Elles sont contraintes par des limitations en volume, durée et seuils de prix. Au 31 décembre 2024, les opérations de couverture de matières premières en cours se rapportent à des achats futurs d'aluminium, de palladium, de platine, de plomb, de cuivre et de nickel.

Des accords de partenariat avec Oyak en Turquie ont été signés en 2018 qui incluent des options de vente et d'achat des titres ne donnant pas le contrôle (puts et calls) parfaitement symétriques permettant sous certaines conditions à Renault s.a.s d'acquérir les parts d'Oyak dans Oyak Renault (call) et de vendre ses parts dans Mais (put) et permettant à Oyak de vendre ses parts dans Oyak Renault (put) et d'acquérir les parts de Renault s.a.s dans Mais (call). Le prix d'exercice du put est déterminé, en cas d'exercice de ce dernier, par trois experts indépendants qui devront être nommés à la date d'exercice. L'analyse des contrats n'a pas mis en évidence de circonstances qui échapperaient au contrôle de Renault SA permettant à Oyak d'exercer son put sans contestation possible de Renault SA. En conséquence aucune dette n'a été comptabilisée à ce titre ni au 31 décembre 2024, ni au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de la cession par Renault s.a.s de ses participations dans Renault Russia et le Groupe AVTOVAZ en date du 15 mai 2022, l'accord de cession prévoit une option de rachat par Renault Group de sa participation dans Lada Auto-Holding (société mère d'AVTOVAZ), exerçable lors de trois périodes de 90 jours débutant les 15 mai 2024, 2026 et 2028. Cette option est exerçable pour un rouble et s'accompagne d'un engagement par Renault Group de contribuer en cash à AVTOVAZ sur 4 ans pour un montant déterminé discrétionnairement par Renault Group en fonction du total des subventions non remboursables reçues de l'Etat russe, des contributions en trésorerie aux actifs et/ou au capital social d'AVTOVAZ et des profits accumulés par le Groupe AVTOVAZ calculés en IFRS entre la date de cession de la participation dans AVTOVAZ et la date d'exercice de l'option d'achat. Ce montant ainsi contribué déterminera le pourcentage de participation (compris entre 51% et 67,69%) ainsi racheté par Renault Group, étant précisé qu'une contribution de 400 millions d'euros donnera automatiquement droit à une participation de 51% pour Renault Group. Le dérivé correspondant à cette option a une valeur nulle au 31 décembre 2024.

## **PASSIFS EVENTUELS**

La société Renault s.a.s avait reçu le 19 décembre 2019 une notification interruptive de redressement fiscal au titre des prix de transfert pour l'exercice 2016 qui a été complétée par une notification en date du 24 juin 2021 au titre des exercices 2017 et 2018. Le 21 décembre 2022, l'administration fiscale française a émis une proposition de rectification interruptive au titre de l'exercice 2019 dans le cadre d'une nouvelle procédure de contrôle portant sur la période 2019-2020. En juillet 2023, l'administration fiscale française a adressé une proposition de rectification au titre de l'exercice 2020 dans le cadre d'une nouvelle procédure de contrôle portant sur la période 2019-2020. Les montants les plus significatifs de ces notifications sont contestés par Renault s.a.s et n'ont pas été provisionnés dans les comptes au 31 décembre 2024 (ni au 31 décembre 2023).

Dans le cadre de la procédure en cours en France sur le dossier « émissions », et faisant suite à l'ouverture le 12 janvier 2017 d'une information judiciaire sur demande du Parquet de Paris, la société Renault s.a.s a été mise en examen pour tromperie le 8 juin 2021. Renault s.a.s a déposé en juillet 2021 d'une part un cautionnement de 20 millions d'euros (note D.5.6.) pour garantir sa représentation à tous les actes de procédure et pour l'éventuel paiement des dommages et amendes et d'autre part, et a émis une garantie bancaire le 08 octobre 2021 d'un montant de 60 millions d'euros pour indemniser les éventuels préjudices. Renault conteste avoir commis la moindre infraction et rappelle que ses véhicules ont tous et toujours été homologués conformément aux lois et réglementations en vigueur à l'époque. Les éventuelles conséquences sur les suites de la procédure en cours ne peuvent être estimées de façon fiable à ce stade et aucune provision au titre de ces procédures n'a été comptabilisée dans les comptes (comme au 31 décembre 2023 et 2022).

## **F.5. APPARTENANCE A UN GROUPE**

Les comptes de Renault s.a.s sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Renault Group. Ces derniers sont établis par Renault S.A., immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 780 129 987, dont le siège social se situe au 122 B Avenue du Général Leclerc à Boulogne Billancourt (92), où les états financiers peuvent être obtenus.

## F.6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En millions d'euros) *Avant affectation du résultat*

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau (1)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur inventaire des titres détenus 2024	Ecart d'équivalence 2024
<b>PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE</b>					
Alpine Cars	1	0	100%	10	3
Alpine Racing SAS	1	(1)	87%	3	(0)
Ampère Holding	0	0	100%	1982	(984)
Auto Chassis International	105	5	100%	115	(2)
Car Sharing Mobility Services (CSM S, aka Zity Madrid)	0	7	100%	(2)	(9)
Circular Economy Business	36	0	100%	168	132
Coolganour Ltd (iCabbi)	8	(20)	100%	4	(44)
Elto Holding	34	(5)	100%	15	(8)
Flit Technologies Ltd	0	0	0%	(81)	(81)
I-DVU	3	14	100%	30	(1)
Immobilière d'Epone	44	5	55%	315	(0)
Mobilize Ventures	30	(10)	100%	21	1
Oyak Renault Otomobil Fabrikalari A.S	42	307	51%	298	(19)
QSTOM IZE France	0	2	100%	7	5
RCI Banque	100	2 720	100%	6 663	209
Renault Algérie	7	100	100%	55	(3)
Renault Argentine SA	6	543	87%	272	(16)
Renault Beijing Automotive	2	23	100%	30	5
Renault Belgique Luxembourg	19	5	100%	43	6
Renault Commerce Maroc	5	2	80%	29	(1)
Renault Commercial Roumanie Srl	0	1	100%	8	(14)
Renault Deutschland AG	11	71	60%	49	18
Renault Développement Industriel et Commercial	160	204	100%	1691	157
Renault Digital	0	0	100%	4	1
Renault Do Brasil			100%	534	(196)
Renault Do Brasil Comercio E Participações Ltda			2%	0	(0)
Renault DREAM	10	0	99%	11	(0)
Renault Espana SA	127	373	100%	563	(78)
Renault Finance	140	476	100%	820	2
Renault India Private Limited	600	(453)	16%	0	0
Renault Italia	3	8	100%	56	(3)
Renault Mexico	0	0	100%	57	(4)
Renault Nederland	2	26	60%	24	8
Renault Österreich GmbH	5	2	100%	14	(2)
Renault Portuguesa	38	8	100%	43	(62)
Renault Retail Group	10	15	100%	(200)	(61)
Renault Service Maroc	0	0	100%	0	0
Renault Suisse SA	5	3	100%	4	(0)
Renault Tanger Exploitation	45	4	100%	101	36
Renault Tanger Méditerranée	224	1	100%	265	11
Renault Technologie Roumanie	77	6	51%	48	(1)
Renault UK	3	109	100%	103	32
Renault Ukraine	0	15	100%	5	(9)
Revoz d.d	55	14	100%	170	7
SCI Guyancourt	1	26	99%	124	20
SICOFRAM	331	33	100%	394	(117)
SIRHA	40	12	100%	54	3
SNC Renault Flins	15	0	99%	50	(4)
SNC Renault Sandouville	15	0	99%	89	(7)
Sociedad de Fabricacion de Automotores SA			72%	(2)	(13)
Société des Automobiles Alpine	4	1	100%	9	1
Société Immobilière pour l'Automobile	124	14	100%	141	(9)
Société Marocaine de Constructions Automobiles	6	10	91%	32	2
Sodicam 2	1	0	100%	7	1
Sofrastock International	2	(1)	100%	7	1
SOVAB	8	1	100%	19	6
Autres (dont Renault Industrie Belgique : +25 M€ / Renault Group Otomo Anonim Sirketi : 2 M€ / Glide.io : +2M€ / Fonds Renault pour l'Art et la Culture : +2M€				41	13
<b>TOTAL PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE</b>				<b>15 314</b>	<b>(1 071)</b>

Sociétés	Prêts et avances consentis par RENAULT s.a.s et non remboursés	Chiffre d'affaires HT 2024	Bénéfice net ou perte 2024	Engagements Hors Bilan donnés	Dividendes encaissés par RENAULT s.a.s en 2024
<b>PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE</b>					
Alpine Cars		117	12		10
Alpine Racing SAS		309	0		0
Ampère Holding		0	0		7
Auto Chassis International		490	(3)		1
Car Sharing Mobility Services (CSMS, aka Zity Madrid)		8	(1)		0
Circular Economy Business		0	18		0
Coolganour Ltd (iCabbi)		15	0		0
Elto Holding		13	(3)		0
Flit Technologies Ltd		0	0		0
I-DVU		128	11		13
Immobilière d'Epone		1	13		8
Mobilize Ventures		0	1		0
Oyak Renault Otomobil Fabrikalari A.S		4 777	130		71
QSTOMIZE France		120	5		0
RCI Banque		1262	681		600
Renault Algérie		24	(11)		0
Renault Argentine SA		1048	(226)		0
Renault Beijing Automotive		48	4		0
Renault Belgique Luxembourg		147	21		16
Renault Commerce Maroc		1015	20		15
Renault Commercial Roumanie Srl		1188	3		14
Renault Deutschland AG		1333	56		0
Renault Développement Industriel et Commercial			25		0
Renault Digital		44	3		2
Renault Do Brasil					
Renault Do Brasil Comercio E Participações Ltda					
Renault DREAM		60	11		22
Renault Espana SA		7 022	115		77
Renault Finance		0	76		74
Renault India Private Limited		559	27		0
Renault Italia		4 321	50		53
Renault Mexico		0	0		0
Renault Nederland		1	14		0
Renault Österreich GmbH		559	8		8
Renault Portuguesa		715	8		26
Renault Retail Group		3 300	(34)		0
Renault Service Maroc		2	0		0
Renault Suisse SA		804	6		7
Renault Tanger Exploitation		4 194	49		13
Renault Tanger Méditerranée		99	(0)		0
Renault Technologie Roumanie		220	11		7
Renault UK		3	37		0
Renault Ukraine		0	3		0
Revoz d.d		822	12		5
SCI Guyancourt		57	36		0
SICOFRAM		2	23		130
SIRHA		0	2		0
SNC Renault Flins		181	1		4
SNC Renault Sandouville		300	3		19
Société des Automobiles Alpine		234	2		2
Société Immobilière pour l'Automobile		0	4		13
Société Marocaine de Constructions Automobiles		1218	14		11
Sodicam 2		56	3		1
Sofrastock International		1	1		0
SOVAB		2 261	1		17

## F.7. MENTIONS RELATIVES AUX PRINCIPALES PRISES DE PARTICIPATION

Les prises de participation effectuées dans l'exercice sont les suivantes :

### PRISES DE PARTICIPATION ET/OU AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Sociétés	Nombre de titres acquis	Montant de la transaction  (en millions d'euros)	% de capital détenu	
			2024	2023
Horse Powertrain	2 700 000 000	3150	45,00%	
Flexis	214 999 999	215	45,00%	
Coolganour Ltd (iCabbi)	356 061 137	48	100,00%	
Alliance Venture BV		47	40,00%	40,00%
Circular Economy Business	35 886 088	36	100,00%	
Elto Holding	1897 500	19	100,00%	100,00%
HyVia	15 000 000	15	50,00%	50,00%
Kadensis	800 000	8	90,11%	87,67%
Car Sharing Mobility Services (CSMS, aka Zity)	30	6	100,00%	
The Mobility House	70 162	5	120%	
Glide.io	5 800 000	2	100,00%	
Flit Technologies Ltd	500 975 136	0	93,45%	

## F.8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture à mentionner.

## F.9. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document d'enregistrement universel de Renault Group mentionne cette information.